



RAPPORT

SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2016

ET SUR LE PROJET DE BUDGET 2017

par Isabelle DRANCY

adjointe au maire

Réunion du conseil municipal du 29 mars 2017

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	4
L'EXECUTION DU BUDGET 2016	6
1. L'EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.....	6
2. L'EXECUTION DU BUDGET 2016	8
2.1 <i>Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2016</i>	8
2.2 <i>La trésorerie</i>	8
2.3 <i>L'exécution du budget 2016</i>	8
2.4 <i>Le financement et la formation de l'excédent net</i>	11
2.5 <i>L'emprunt et la gestion de la dette en 2016</i>	11
2.6 <i>Les opérations d'ordre</i>	13
3. LE « COMPTE DE RESULTATS 2016 » ET L'AFFECTATION DU RESULTAT	15
LE PROJET DE BUDGET 2017.....	20
1. LE CONTEXTE DU BUDGET 2017	21
1.1. <i>Un contexte marqué par les difficultés économiques, une baisse des dotations de l'Etat et une augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités territoriales : les collectivités locales sont pérennisées dans leur rôle de variable d'ajustement des comptes publics</i>	23
1.2. <i>Les conséquences de l'application des principes comptables</i>	29
1.3. <i>Les conséquences de la création de la Métropole du Grand Paris et de l'établissement public territorial Vallée Sud –Grand Paris</i>	31
2. LES ORIENTATIONS DU PROJET DE BUDGET 2017	33
2.1. <i>La consolidation du service public</i>	33
2.2 <i>La poursuite de l'effort de rigueur</i>	38
2.3 <i>La stabilisation des frais financiers à des niveaux très faibles</i>	40
2.4. <i>Un programme d'investissement constant dans ses objectifs et ses montants</i>	41
2.5. <i>Un financement majoritairement assuré sur recettes propres</i>	43
2.6. <i>La stabilisation des taux d'imposition pour la neuvième année consécutive</i>	43
2.7. <i>La capacité d'autofinancement prévisionnelle</i>	45
2.8. <i>La stabilisation de la dette</i>	45

Liste des tableaux du rapport

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2016.....	7
Tableau 2 : les opérations d'investissement 2016.....	9
Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2016.....	10
Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2016	11
Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2016	12
Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2016.....	14
Tableau 7 : le compte de résultat 2016	15
Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2016....	17
Tableau 9 : récapitulatif des dotations aux amortissements de 2017	30
Tableau 10 : La variation prévisionnelle de l'encours en 2017.....	46
Tableau 11 : la fiscalité directe locale en 2016 et 2017.....	48
Tableau 12 : présentation agrégée des budgets 2016 et 2017.....	49
Tableau 13 : les subventions versées aux associations.....	51

Les délibérations attachées au présent rapport sont les suivantes :

Adoption du compte administratif 2016 du budget de la ville
Affectation du résultat 2016 du budget de la ville
Adoption du compte de gestion 2016
Adoption du budget 2017
Vote des taux de fiscalité directe
Attribution des subventions aux associations

INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les résultats de l'exécution du budget 2016 de la ville de Sceaux, soumis à l'approbation du conseil municipal, ainsi que le budget 2017, les deux documents budgétaires étant présentés lors de la même séance du conseil municipal.

Le compte administratif est également présenté au cours de la même session que le compte de gestion du receveur municipal ; le conseil peut ainsi constater, pour les parties communes, la parfaite concordance de ces deux documents.

Ce rapport vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

L'EXECUTION DU BUDGET 2016

L'EXECUTION DU BUDGET 2016

Cette partie analyse l'exécution du budget 2016, voté le 31 mars 2016 et amendé par décisions modificatives approuvées par le conseil municipal au cours de l'année 2016 (DM du 29 septembre 2016 et du 15 décembre 2016). Seront examinés successivement :

- l'équilibre général du compte administratif pour 2016 ;
- les modalités d'exécution du budget 2016 et la formation de l'excédent budgétaire net ;
- le « compte de résultats » 2016 de la Ville et l'affectation du résultat.

1. L'équilibre général du compte administratif 2016

Cet équilibre traduit les résultats globaux de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le tableau suivant.

La trésorerie théorique - fonds de roulement - à la date de clôture de l'exercice est positive de 779 k €.

L'excédent global net (différence totalisée entre prévisions d'une part, et réalisations plus restes à réaliser d'autre part) s'élève à 2 095 k€. Cet excédent sera affecté à l'équilibre budgétaire du budget 2017.

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2016

Budget Ville		PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	TOTAL	EXCEDENT NET
		TOTALES	TOTALES			2016
	<i>(en milliers d'euros)</i>	1	2	3	4=2+3	5=4-1
Recettes <u>réelles</u>	A	39 243	39 231		39 231	(12)
Dépenses <u>réelles</u>	B	34 584	34 053		34 053	(531)
Excédent d'exploitation	C = A-B	4 659	5 178	0	5 178	518
Intérêts de la dette	D	1 400	1 348		1 348	(52)
Ligne de trésorerie/emprunts non consolidés / solde des ICNE	F	20	-31		(31)	(51)
Autofinancement/Épargne brute	G = C-D-E-F	3 239	3 861	0	3 861	621
Recettes <u>réelles</u>	H	12 989	4 910	8 509	13 419	430
Dépenses <u>réelles</u>	I	17 486	6 718	7 061	13 779	(3 708)
Besoin de financement	J = -G-H+I	1 258	(2 053)	(1 448)	(3 501)	(4 759)
Remboursement dette (capital)	K	3 823	3 774		3 774	(49)
Emprunt à mobiliser	M	9 213	2 500	4 000	6 500	(2 713)
Variation de l'encours	N = M-K-L	5 390	(1 274)	4 000	2 726	(2 664)
Résultat d'investissement reporté	O	6 709	6 709		6 709	0
Solde *	P = N - J	4 132	779	5 448	6 227	2 095

* A noter : le solde des réalisations totales (recettes - dépenses) représente le fonds de roulement de l'année.

2. L'exécution du budget 2016

2.1 Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2016

Le total des inscriptions budgétaires (réelles) pour 2016 (budget + restes à réaliser 2015 + décisions modificatives) s'élevait, en dépenses, à 64 millions d'euros se décomposant en 36 millions de dépenses de gestion courante, 24,2 millions de dépenses d'investissement et 3,8 millions de remboursement de dette.

Le financement budgétaire en était assuré d'une part par des ressources définitives, pour un total de 54,8 millions d'euros (41,8 millions d'euros en fonctionnement et 13 millions en investissement), d'autre part par une enveloppe totale d'emprunt de 9,2 millions d'euros.

2.2 La trésorerie

La trésorerie théorique (autrement dit le fonds de roulement) est positive à hauteur de 779 k€.

Cette trésorerie « théorique » est établie sur la base des mandats et titres de recettes émis pendant l'exercice budgétaire 2016 allant du 1er janvier 2016 à la fin de la journée complémentaire, soit le 31 janvier 2017, ceci comprenant notamment les charges rattachées à l'exercice : ces charges ont donné lieu à service fait en 2016, mais ne seront effectivement payées - car en attente de factures - qu'en 2017. Il en va symétriquement pour les produits à recevoir.

Bien entendu, l'encaisse **réelle** n'est pas identique à la trésorerie théorique, car la totalité des mandats et des titres émis n'a pas été payée ou encaissée (ainsi par exemple des charges et produits rattachés). L'encaisse réelle (solde du compte de la ville au Trésor) s'élevait au 31 décembre 2016 à 1 289 k€ (solde du compte 515). Par ailleurs, au cours du mois de janvier 2017 et au titre cette fois de l'exercice 2017, différents encaissements et décaissements ont eu lieu.

Cette différence entre la trésorerie théorique (ou trésorerie de l'ordonnateur) et la trésorerie réelle (ou trésorerie du comptable), constitue un des éléments clés de notre gestion et conduit la Direction des finances à rapprocher ses comptes de ceux du trésorier municipal tous les jours afin de connaître les disponibilités réelles.

Pour faire face aux décalages dans le temps entre les encaissements et les décaissements, la Ville dispose d'une ligne de trésorerie de 3 M€.

2.3 L'exécution du budget 2016

Les tableaux ci-après comparent, pour chaque section du budget, les crédits affectés pour 2016 et les réalisations effectives.

Tableau 2 : les opérations d'investissement 2016

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) hors emprunts	12 989	4 910	- 8 079	38%
Dépenses réelles (B) hors emprunts (dont résultat d'investissement reporté)	24 195	13 427	- 10 768	55%
Emprunts encaissés (C)	9 213	2 500	- 6 713	27%
Remboursement des emprunts (D)	3 823	3 774	- 49	99%
Opérations d'ordre recettes (E)	6 016	3 411	- 2 604	57%
Opérations d'ordre dépenses (F)	199	199	- 0	100%
Solde (A-B+C-D+E-F)	0	- 6 579	- 6 579	ns
Solde des restes à réaliser au 31/12/16			5 448	
Solde global			- 1 131	

Les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement de – 6 579 k€.

A ce besoin de financement doit être retranché le solde positif des reports au 31/12/2016 qui est de 5 448 k€ (différence entre 12 509 k€ de reports de recettes et 7 061 k€ de reports de dépenses).

Le résultat net d'investissement s'élève donc à – 1 131 k€.

Les restes à réaliser de dépenses d'investissement (dépenses ayant donné lieu à engagement au cours de 2016, mais non terminées, ou non achevées de payer, au cours de cet exercice) s'élèvent à 7 061 k€. Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- acquisition du bâtiment sis 110 rue Houdan, dit château de l'Amiral, situé dans le secteur de projet de la place de Gaulle et de ses abords (4 162k€, y compris les frais de notaire) ;
- travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public dans les quartiers Lycée Garnon, Marne-Musiciens, quartier Robinson et quartier du Parc (1 617 k€) ;
- travaux de voirie sur diverses rues (353 k€) ;
- travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste (180 k€) ;
- frais d'étude pour la requalification du site sportif des Blagis (86 k€) ;
- frais d'étude pour la rénovation de la bibliothèque (82 k€).

Les restes à réaliser de recettes (hors emprunt) représentent un montant de 8 509 k€, composé pour l'essentiel du produit de la vente des terrains situés 11 avenue Jules-Guesde et 2 bis avenue Jules Guesde et de subventions d'investissement.

Le tableau ci-après indique, pour chacune d'entre elles, les justifications de l'inscription en report. Il convient en effet de ne « reporter » que des recettes à caractère certain, sous peine d'équilibrer de manière fictive et non sincère le compte administratif. La vérification du caractère certain des recettes reportées est l'un des

éléments essentiels de notre politique financière et budgétaire depuis de longues années.

Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2016

Principes : ces subventions et recettes sont certaines sur leur principe (notification par l'organisme attributaire) mais non encore versées à la date de clôture du compte administratif. Elles font donc l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

Attributaire	Opération	Report 2016 sur 2017	Date de notification
	<u>Subventions d'investissement à recevoir :</u>	1 477 592 €	
ETAT	Dotation de soutien à l'investissement local - Rénovation de l'éclairage public dans plusieurs rues pour réaliser des économies d'énergie	434 000 €	26/10/2016
ETAT	Dotation de soutien à l'investissement local - Rénovation thermique de l'école maternelle du Clos St Marcel, de la MJC et de la crèche Charaire	137 310 €	26/10/2016
ANRU	Requalification de la place des Ailantes	92 896 €	07/11/2011
DRAC	Réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste	197 353 €	20/04/2014
CR IDF	Réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste	64 491 €	05/08/2011
CD92	Réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste	189 479 €	22/04/2013
CD92	Travaux de couverture par une structure gonflable des courts de tennis 5 et 6 situés rue de l'Yser	64 363 €	18/03/2016
CD92	Réinformatisation de la bibliothèque	4 926 €	21/12/2015
CNC	Droits acquis au titre du fonds de soutien financier à l'industrie cinématographique	7 350 €	04/11/2015
STIF	Pôle d'échanges de la gare de Robinson	45 734 €	24/02/2011
CAHB	Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public dans le quartier Marne Musiciens	75 714 €	26/03/2010
SIPPEREC	Rénovation de l'éclairage public du quartier du Parc	18 320 €	27/06/2013
CAF	Plan pluriannuel d'investissement pour la création d'un Relais Assistants Maternels	145 655 €	07/06/2016
	<u>Opérations pour compte de tiers</u>	195 933 €	
Ville de Fontenay-aux-Roses	Travaux de rénovation de la rue des Pépinières (somme inscrite 2 fois car réimputation en 4582)	131 933 €	05/07/2016
EPT Vallée Sud Grand Paris	Travaux de mise en œuvre des enrobés définitifs rue des Pépinières (somme inscrite 2 fois car réimputation en 4582)	64 000 €	07/04/2016
	<u>Produit de cession :</u>	6 835 198 €	Date promesse de vente :
Marignan Résidences	Cession parcelle 11 avenue Jules Guesde	6 420 000 €	12/06/2015
Logis Transport	Cession terrain 2 bis avenue Jules Guesde	415 198 €	14/11/2016
	TOTAL REPORTE SUR L'EXERCICE SUIVANT	8 508 722 €	

Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2016

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) (hors résultat d'investissement reporté)	39 243	39 231	- 12	100%
Dépenses réelles (B)	34 584	34 053	- 531	98%
Intérêt de la dette, trésorerie et ICNE	1 420	1 317	- 103	93%
Opérations d'ordre recettes (D)	198	198	- 0	-
Opérations d'ordre dépenses (E)	6 015	3 411	- 2 604	57%
Solde (A-B-C+D-E)	- 2 578	648	3 226	
Résultat reporté	2 578	2 578		
Total	-	3 226		

Les réalisations, en pourcentage, sont proches des prévisions, ce qui démontre une bonne maîtrise, par l'ensemble des services, de l'exécution budgétaire et une bonne prise en compte de l'évolution des besoins par les décisions modificatives successives.

Compte tenu de la généralisation des procédures de rattachement des charges et des produits à l'exercice qui leur a donné naissance, conformément au principe comptable d'indépendance des exercices repris dans l'instruction M14, aucune dépense ni recette de fonctionnement n'est inscrite en restes à réaliser.

2.4 Le financement et la formation de l'excédent net

La somme algébrique des différences, poste par poste, entre les prévisions totales et les réalisations effectuées et à venir, constitue l'excédent net présenté dans le tableau ci-dessus.

Les opérations de fonctionnement dégagent un excédent net de 3 226 k€.

Les opérations d'investissement (dette comprise) affichent un solde négatif de 1 131 k€, compte tenu des restes à réaliser.

Au total, l'excédent budgétaire net de 2016 est donc de 2 095 k€.

2.5 L'emprunt et la gestion de la dette en 2016

Il était prévu, lors de l'adoption du budget 2016, la souscription d'une enveloppe d'emprunt de 5 330 k€ au titre des investissements 2016 et d'un emprunt de 4 160 k€ au titre du « compte foncier », soit un total d'enveloppe d'emprunt de 9 490 k€.

Par décisions modificatives du 29 septembre 2016 et du 15 décembre 2016, cette enveloppe d'emprunt au titre des « investissements communaux » a été diminuée de 2 610 k€ au vu des recettes nouvelles notifiées et des réductions de dépenses et augmentée de 2 333 k€ au titre du « compte foncier » pour l'acquisition du 148

avenue Général Leclerc, acquisition qui n'a finalement pas été faite puisque portée par l'EPFIF.

L'enveloppe totale d'emprunt possible de 2016 s'élevait donc à 9 213 k€.

2.5.1 La variation de l'encours de dette en 2016

Au cours de l'exercice 2016, la Ville a encaissé et consolidé un prêt de 2,5 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne (2,3 M€ au titre des investissements ville et 0,2 M€ au titre du compte foncier).

L'encours de la dette a augmenté de la différence entre le capital remboursé (-3 774 k€ de capital remboursé) et le capital consolidé (2 500 k€). L'encours de dette a donc diminué de 1 274 k€ en 2016. La dette passe ainsi de 55 201 k€ au 1er janvier 2016 à 53 927 k€ au 31 décembre 2016.

En outre, la Ville a acquis en 2015 un terrain auprès de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92). Ce terrain sera réglé par la Ville en 2017. Afin de satisfaire aux obligations comptables, le prix à payer (3 040 k€) a été inscrit en dette à long terme auprès de l'EPF. Cette dette long terme ne rentre pas dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés.

Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2016

en k€		Dette pour investissements communaux	Dette pour compte foncier	Dette totale
Capital restant dû au 1er janvier	A	47 996 k€	7 205 k€	55 201 k€
Remboursements d'emprunts	- B	-3 774 k€	0 k€	-3 774 k€
Emprunts contractés et consolidés	C	2 311 k€	189 k€	2 500 k€
Delta du stock d'emprunts	D = C-B	-1 463 k€	189 k€	-1 274 k€
Encours de dette ville consolidée au 31/12	A+D	46 533 k€	7 395 k€	53 927 k€

2.5.2 Les intérêts inscrits en charge en 2016

Les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent en 2016 à 1 347 k€ (contre 1 450 k€ en 2015) desquels il convient de déduire 47 k€ d'intérêts courus non échus (les taux d'intérêt à court terme ayant encore baissé en 2016) pour obtenir le montant de 1 300 k€ d'intérêts effectivement versés en 2016.

2.5.3 Les caractéristiques de l'encours de la dette fin 2016

Fin 2016, la dette est composée à hauteur de 54 % d'emprunts à taux fixe.

Le reste de la dette, soit 46 %, est libellé en taux révisable ou variable (Euribor, TAM, TAG), sans aucun recours à des produits structurés complexes.

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Ville a continué à bénéficier en 2016 de taux particulièrement bas après avoir transformé en 2009 plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Fin 2016, les données relatives à la dette montrent que :

- le taux moyen de la dette se situe à 2,28 % (3,62 % pour les emprunts à taux fixe et 0,64 % pour les emprunts à taux variable) contre 2,54 % fin 2015 ;
- 54 % de l'encours est figé en taux fixe et 46 % à taux variable ou révisable ;
- la durée de vie moyenne résiduelle de la dette s'établit à 8,1 ans.

2.6 Les opérations d'ordre

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 3 609 k€ en recettes dont :

- 1 376 k€ de dotations aux amortissements ;
- 2 225 k€ de vente des terrains sis 27 et 29 avenue Jules Guesde et de 4 véhicules (opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement) ;
- 8 k€ de reprise de subventions transférables reçues au compte de résultat.

Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2016

Annexe A2.0						
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEUR						
Année 2016						
RECAPITULATION PAR	Nbre	Dettes en capital		Annuité payée	dont	
ETABLISSEMENT PRÊTEUR		à l'origine	Au 31/12/n		Année 2016	Intérêts
TOTAL	37	86 506 439,87	53 927 254,07	5 121 731,43	1 347 519,05	3 774 212,38
Auprès des organismes de droit privé						
Caisse Française de Financement Local (CAFFIL)	13	32 476 486,73	14 520 476,29	2 145 351,32	553 877,69	1 591 473,63
Caisses d'Épargne (C.E.P.)	9	24 000 000,00	17 531 171,91	1 232 589,23	241 608,85	990 980,38
Caisses de Crédit Agricole (C.A.)*	8	17 100 000,00	12 372 054,71	965 515,06	357 599,50	607 915,56
Société Générale (S.G.)	2	6 500 000,00	3 831 666,66	372 836,71	118 947,82	253 888,89
La Banque Postale	2	6 200 000,00	5 537 500,00	385 485,19	75 485,19	310 000,00
Auprès des organismes de droit public						
Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)	1	86 286,14	5 945,50	4 725,92	-	4 725,92
Centre National du Cinéma	1	35 900,00	26 067,00	9 833,00	-	9 833,00
Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)	1	107 767,00	102 372,00	5 395,00	-	5 395,00
Dettes provenant d'émissions obligataires						
pour mémoire, BP 2016	36	84 006 439,87	55 201 466,45	5 126 826,06	1 352 816,05	3 774 010,01
Pour information			Capital restant dû			
Capital restant dû au 31/12/2016			53 927 254,07 €			
Mobilisation 2016 non consolidée			- €			
Total (identique au compte de gestion 2016) * cumul des lignes 1641 et 16812		page 46 - Etat III-1	53 927 254,07 €			

* : quelques différences de centimes liées, entre autres, aux arrondis du passage à l'euro.

3. Le « compte de résultats 2016 » et l'affectation du résultat

Comme pour les années précédentes, l'instruction comptable M14 rend possible la présentation des comptes de la Ville selon des normes très proches de celles du Plan comptable général de 1982 (révisé en 1995).

Ces comptes (compte de résultats et bilan) sont présentés officiellement dans le compte de gestion pour 2016, puisqu'ils résultent de la comptabilité du comptable, plus complète que celle de l'ordonnateur (qui, notamment, mouvemente les comptes de tiers et de liquidités). Il est toutefois possible d'en donner l'aperçu suivant :

Tableau 7 : le compte de résultat 2016

		en k€	
Impôts et taxes		25 968	
Dotations et subventions		5 556	
Produits des services, du domaine et ventes diverses		4 614	
Autres produits		841	
Atténuations de charges		300	
Produits courants non financiers	(1)		37 280
Traitements, salaires, charges sociales		17 475	
Achats et charges externes		8 034	
Autres charges de gestion		7 921	
Atténuations de produits		555	
Charges courantes non financières	(2)		33 985
Excédent brut de fonctionnement = (1)-(2)	(3)		3 295
Transferts de charges	(a)	-	
Dotations aux amortissements	(b)	1 376	
Résultat courant non financiers = (3)+(a)-(b)	(4)		1 920
Produits financiers	(c)	0	
Charges financières	(d)	1 317	
Résultat courant = (4)+(c)-(d)	(5)		603
Produits exceptionnels	(e)	2 149	
Charges exceptionnelles	(f)	2 104	
Résultat de l'exercice = (5)+(e)-(f)	(6)		648
Résultat de fonctionnement reporté	(7)	2 578	
Résultat à affecter = (6) + (7)			3 226

Le résultat à affecter est constitué par l'addition du résultat de fonctionnement reporté de 2015 (2 578 k€) et du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2016 (648 k€) soit un total à affecter de 3 226 k€.

La capacité d'autofinancement dégagée au titre de l'exercice 2016 s'élève à :

- résultat comptable de l'exercice 648 k€
- ajout des dotations nettes aux amortissements 1 376 k€

soit une capacité d'autofinancement de l'exercice 2016 de 2 024 k€.

L'autofinancement, composé du résultat comptable de l'exercice et des dotations aux amortissements, va permettre de dégager des ressources nécessaires au financement des investissements à venir et notamment de permettre le remplacement des biens amortis et dont on a pu constater la perte de valeur.

En application de l'instruction M14, le résultat budgétaire à affecter de 3 226 k€ dégagé sur l'exercice 2016 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante à la section d'investissement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2016

Les emplois budgétaires sont les suivants (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	6 718	
Dépenses d'ordre d'investissement	199	
Remboursement de la dette	3 774	
Affectation du résultat de 2015	6 709	
soit un total d'emplois de :	(1)	17 400

Les ressources budgétaires sont les suivantes :

Recettes réelles d'investissement	4 910	
Dotations aux amortissements et provisions	1 376	
Emprunts encaissés	2 500	
Autres opérations d'ordre (cession de terrain)	2 036	
soit un total de ressources de :	(2)	10 821

Besoin de financement [(2)-(1)] :	(3)	- 6 579
--	------------	----------------

Le solde net des restes à réaliser s'établit comme suit :

Dépenses réelles à reporter	7 061	
Recettes définitives à reporter	12 509	
Enveloppe d'emprunt à reporter	-	
Soit un solde de	(4)	5 448

Soit un résultat net de [(3)+(4)]		- 1 131
--	--	----------------

L'exécution budgétaire 2016 dégage un besoin de financement de 1 131 k€.

Il est donc proposé d'affecter 1 131 k€ en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) et de reporter le solde, soit 2 095 k€, en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

LE PROJET DE BUDGET 2017

LE PROJET DE BUDGET 2017

Cette partie du rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour 2017 soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il fait suite au rapport portant sur « les orientations budgétaires pour 2017 », présenté au conseil municipal le 2 mars 2017 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires prévu par la loi.

Il vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

1. Le contexte du budget 2017

Les projections macro-économiques en ce début d'année 2017 tablent sur une croissance mondiale 2017 estimée à 3,4% et une croissance française 2017 estimée à 1,3%. La loi de finances 2017 est quant à elle fondée sur une hypothèse de croissance de +1,5%. Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une remontée progressive de l'inflation, suivant la remontée des prix du pétrole. Sur la base d'un taux d'inflation estimé à 0,8% et d'un taux de croissance de 1,5% pour 2017, l'objectif de réduction du déficit public fixé dans la loi de finances 2017 est de 2,7% du PIB, objectif auquel les collectivités locales sont encore très largement « associées ».

Après une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliards d'euros instituée par la loi de finances de 2012, une baisse 3,67 milliards d'euros en 2015 et 2016 institué par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019, cette baisse sera de 2,63 milliards d'euros en 2017.

Cette baisse est presque entièrement supportée par la dotation globale de fonctionnement (DGF). Rappelons que la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci. **En 1978, les dotations de l'Etat représentaient 43 % des recettes de la commune ; ces dotations, qui ne cessent de diminuer, ne représentent plus actuellement que 8% des recettes de fonctionnement de la Ville.** La réforme d'ampleur envisagée de la répartition de la DGF n'entrera pas en vigueur en 2017 et sera inscrite dans un texte de loi spécifique. Quoiqu'il en soit, cette réforme risque également de ne pas être favorable à Sceaux.

En 2017, l'architecture générale de la DGF reste inchangée mais le nouveau mode de calcul de l'« écrêtement » (sur la totalité des recettes et non plus sur le seul montant de DGF) impacte très négativement la ville de Sceaux. Ainsi, si la ponction faite sur la DGF via la contribution au redressement des finances publiques diminue de 50%, l'écrêtement, lui, augmente de 200%, ce qui conduit à une baisse globale estimée de la DGF en 2017 à même hauteur de celle enregistrée en 2016 (- 635 k€).

La ponction opérée sur les recettes des collectivités territoriales est totalement disproportionnée et sans lien avec le niveau de dotation. Certaines collectivités se voient ponctionner une part de leurs compensations fiscales ou de leurs produits fiscaux car leur DGF n'est pas assez élevée pour absorber le prélèvement. Cette ponction ampute fortement l'épargne brute des collectivités - alors même que la plus grande part du déficit et de la dette publics est due à l'Etat et que les collectivités réalisent plus de 70% de l'investissement public - et provoque une diminution importante des investissements.

Enfin, Sceaux est membre, depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » (VS-GP), au sein de la Métropole du Grand Paris. Celui-ci regroupe les 11 communes d'Antony, de Bagneux, de

Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux.

VS-GP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités ainsi que celles prévues à titre obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015, à savoir :

- ✓ l'eau et l'assainissement,
- ✓ la gestion des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ le développement économique et les actions en faveur de l'emploi,
- ✓ la politique de la ville,
- ✓ la construction et l'aménagement des équipements culturels et sportifs,
- ✓ les moyens de transports locaux,
- ✓ le plan climat énergie,
- ✓ le plan local d'urbanisme (PLU), et, depuis la loi « Egalité et citoyenneté » adoptée en janvier dernier, le droit de préemption urbain, retirés aux villes.

L'EPT et les communes membres disposent d'un délai de deux ans (jusqu'au 1er janvier 2018) pour déterminer les compétences qui seront « d'intérêt territorial », parmi :

- ✓ les équipements culturels et sportifs,
- ✓ l'action sociale.

La création de la MGP et de l'EPT a un impact financier et budgétaire sur les budgets communaux qui ont augmenté artificiellement depuis 2016 du fait des versements de ressources effectués via le « fonds de compensation des charges territoriales » (FCCT) : les communes encaissent des recettes qu'elles reversent intégralement à leur EPT. Outre l'augmentation du budget, cette mission de « chambre de compensation » complexifie largement le suivi de ces recettes et la préparation budgétaire.

Ainsi, en 2016, Sceaux sert d'intermédiaire :

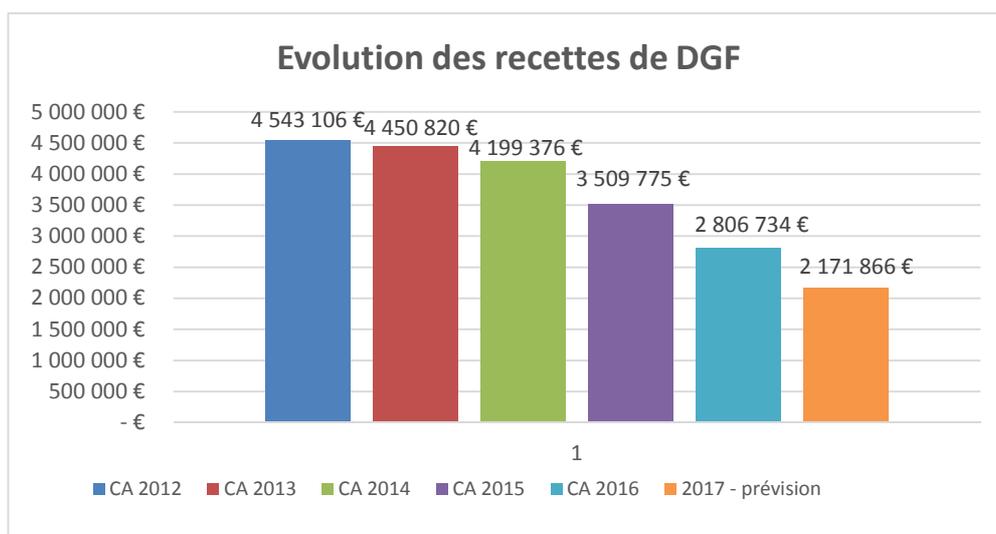
- ✓ pour le versement des impôts ménages initialement perçus par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB). A ce titre, la Ville a perçu 4,9 millions d'euros de taxe d'habitation et taxe foncière en plus de ses produits fiscaux et les a ensuite reversés à VS-GP ;
- ✓ pour le versement de la dotation compensation « part salaire » initialement perçue par la CAHB. A ce titre, la Ville a perçu 724 k€ de la part de la Métropole du Grand Paris et les a reversés à VS-GP.

En plus de ces versements, la Ville a versé 11 k€ à VS-GP au titre de la compétence PLU transférée, soit un total de 5,6 millions de recettes versées à l'EPT à titre obligatoire. S'ajoutent à ces 5,6 millions d'euros, un abondement supplémentaire de 171 k€ versés en 2016 au vu de la situation financière difficile de VS-GP ainsi qu'une contribution au FPIC versée par l'EPT de 115 k€. Au total, la Ville a versé à VS-GP un montant facultatif de 286 k€ ...

1.1. Un contexte marqué par les difficultés économiques, une baisse des dotations de l'Etat et une augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités territoriales : les collectivités locales sont pérennisées dans leur rôle de variable d'ajustement des comptes publics

Les recettes sont en baisse, du fait des décisions prises indépendamment de la volonté municipale

Malgré l'annonce officielle faite par le Président de la République lors du 99^{ème} congrès des maires (juin 2016) de la diminution de moitié de la « ponction sur la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques », la baisse de la DGF pour la ville de Sceaux est estimée à - 635k€, comparable à celle enregistrée en 2016 (-703k€). En effet, le nouveau mode de calcul de l'écrêtement (qui est désormais plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement, au lieu de 3% du montant de la dotation forfaitaire N-1) le fait augmenter de 200% entre 2016 et 2017 pour Sceaux. **Au total, la DGF perçue par Sceaux sera passée de 4 450 k€ à 2 172 k€ entre 2013 et 2016, soit une baisse de 50% en 4 ans d'une recette qui représentait 15% des ressources locales en 2013.** Cette perte de recettes représente l'équivalent de près de 13 points d'impôts !

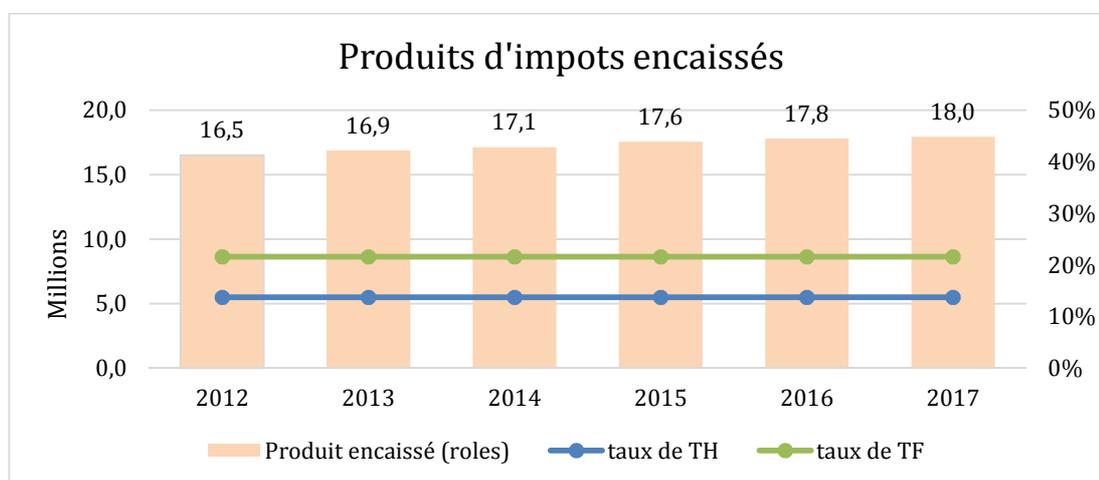


L'abondement des dotations de péréquation est également financé par une **diminution des compensations d'exonérations fiscales** qui jouent le rôle de variables d'ajustement du budget de l'Etat. La loi de finances pour 2017 prévoit une baisse de ces compensations d'environ 22% par rapport à 2016. Sceaux est concernée de manière significative par cette mesure. En effet, du fait du conventionnement des 691 logements vendus par ICADE à l'organisme HLM « Hauts de Seine Habitat », la Ville ne perçoit plus depuis 2011 de taxe foncière sur ces logements. En contrepartie, elle perçoit une compensation versée par l'Etat qui diminue chaque année en raison de l'application de coefficients de minoration votés annuellement en loi de finances.

Cette perte de taxe foncière d'environ 360 k€ par an a été compensée par l'Etat à hauteur de 213 k€ en 2012, de 184 k€ en 2013, de 17 k€ en 2014, de 98 k€ en 2015, de 83 k€ en 2016 et est estimée à 69 k€ en 2017. La perte cumulée s'élève donc à 794 k€ sur 6 ans et s'accroît tous les ans jusqu'à son extinction probable.

La progression des **bases fiscales** en 2017 se limite essentiellement à l'augmentation forfaitaire et légale, fixée à + 0,4 % pour 2017 (contre +1% en 2016, +0,9% en 2015 et 2014, + 1,8 % en 2013). A partir de 2017, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation ne s'établit plus en fonction de l'inflation prévisionnelle mais en fonction du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois.

L'augmentation physique des bases restera très limitée : Sceaux reste en effet une ville où l'on construit peu, et où la population stagne. Avec quelques logements familiaux nouveaux par an et un nouveau immeuble collectif tous les 2 ou 3 ans, les bases fiscales restent quasi stationnaires. L'augmentation physique des bases pour 2017 est estimée à 0,7% pour la taxe d'habitation et à 0,8% pour la taxe foncière, compte tenu essentiellement des extensions de maisons, des constructions de maisons individuelles et de l'entrée en taxation de l'immeuble neuf de la rue des Clos Saint Marcel.



La **politique d'abattement** pratiquée par la commune favorise fortement les familles. La Ville apporte en effet son soutien aux familles scéennes par la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personnes à charge (20% au lieu des 10% obligatoire pour 1 à 2 personnes à charge ; 25% au lieu des 15% obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). Cette politique d'abattement coûte environ 1,1 M€ par an au budget communal. A la politique d'abattement de la Ville s'ajoute celle de VS-GP, qui en l'absence de délibération spécifique applique les abattements de la Ville.

Ajoutons que la Ville applique des abattements supplémentaires dont bénéficient les personnes handicapées, comme le permet la loi. Le coût en est de l'ordre de 9 000 € en 2017.

La **tarification des services aux usagers** (prestations périscolaires, sportives, culturelles, etc.) reste quasiment stable, avec une augmentation limitée à 1% de la plupart des tarifs. Les tarifs de la pause méridienne, du stationnement payant, du cross, du cinéma Trianon restent inchangés par rapport à 2016. Les recettes issues de la tarification des services aux usagers sont estimées à 4 684 k€ en 2017 et représentent 12% du budget de fonctionnement.

S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, son niveau est revenu à celui d'avant la crise financière et elle est estimée à 1,3 M€ en 2017. Cette remontée du marché immobilier à Sceaux reflète l'attractivité de notre territoire.

Après une chute du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) depuis 2013 en raison du nouveau mode de calcul pénalisant pour Sceaux adopté par le conseil départemental des Hauts-de-Seine basé sur le potentiel fiscal au lieu de la faiblesse des anciennes bases de taxe professionnelle, et des incertitudes quant à son affectation à la Métropole du Grand Paris, celui-ci reste en 2017, une recette reversée aux communes mais qui est intégrée aux variables d'ajustement et subit une ponction de -22%. Le FDPTP est estimé à 150 k€ en 2017.

Les subventions versées par les partenaires institutionnels (essentiellement la CAF et le Département des Hauts-de-Seine) restent relativement stables en 2017. On peut cependant noter deux innovations majeures en 2017. D'une part, la signature d'un « contrat de développement territorial » avec le département des Hauts-de-Seine qui garantit à la Ville une stabilité des subventions au fonctionnement des crèches et de l'aide aux manifestations culturelles et sportives sur 3 ans (2016-2018). L'aide annuelle s'élève à 382 k€ pour l'essentiel destiné au financement des crèches. D'autre part, la Ville a lancé la négociation avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine du futur contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), outil par lequel la CAF finance le fonctionnement de nos établissements d'accueil de jeunes enfants ainsi que des dispositifs particuliers (Ram-Rap, coordination des crèches, etc.). L'aide annuelle de la CAF s'élève à 1 250 k€ au titre de la PSU (prestation de services unique), plus 200 k€ au titre du CEJ.

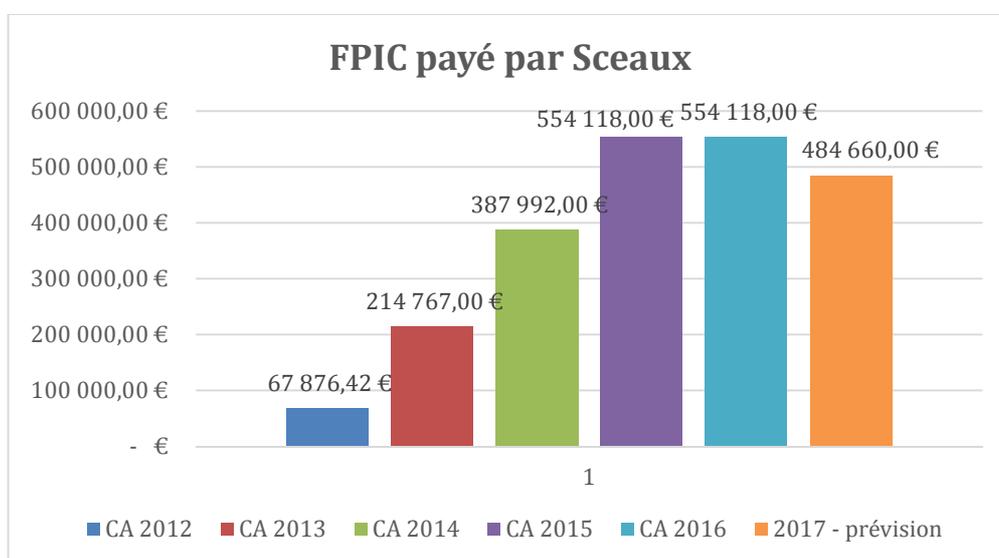
Le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) qui a pour objet la compensation par l'État aux collectivités territoriales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire, augmente en 2017 du fait de dépenses d'investissement plus importantes en 2015 qu'en 2014. Il est estimé à environ 716k€ en 2017 contre 509k€ en 2016.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

Le FPIC a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est plus de 2 fois supérieur au revenu moyen national.

La montée en charge nationale du FPIC a été reportée à 2018 en raison des réformes territoriales en cours. Son montant total est maintenu à 1 milliards d'euros en 2017 et atteindra 2% des recettes fiscales du bloc communal en 2018.

La contribution de Sceaux au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimée en 2017 à 485 k€, contre 554 k€ en 2016 et 2015 (contre 388 k€ en 2014, 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012), en augmentation de 614 % par rapport à 2012, l'année de sa mise en place. Il baisse légèrement cette année, car la Ville ne va contribuer au FPIC qu'à hauteur de la part légale. Le FPIC est en effet composé d'une part obligatoire et d'un abondement supplémentaire facultatif. En 2016, la fusion de la CAHB dans l'ETPT Vallée Sud - Grand Paris aurait dû entraîner une baisse du FPIC de l'EPT et aurait dû induire une baisse équivalente du FPIC de Sceaux. Cependant, au vu de la situation financière du territoire, les villes membres du territoire ont décidé de verser le même montant de FPIC qu'elles versaient à leur ancienne communauté. La Ville a ainsi versé en 2016, 439k€ au titre de la part obligatoire et 115 k€ au titre de l'abondement supplémentaire.



Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considéré comme une ville dite « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs :

- ✓ le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en France :
- ✓ l'effort fiscal de la collectivité d'autre part : contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal, tel que calculé par les services de l'Etat, est à Sceaux nettement inférieur à la moyenne nationale.

Par ailleurs, la Ville verra ses dépenses de personnel progresser de 2,76 % par rapport au CA 2016.

Cette augmentation s'explique par :

- la poursuite de la mise en place du protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) dont l'objectif est d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire des fonctionnaires, pour améliorer leur future pension de retraite potentielle et augmenter immédiatement les cotisations au régime spécial. Cette réforme a pour conséquence des reclassements indiciaires qui concernent les agents de toutes catégories. Coût de 130 k€ annuel pour la Ville ;
- la revalorisation de la valeur du point de +0,6% au 1er février 2017 (après une première augmentation de 0,6% au 1er juillet 2016), point d'indice qui était gelé depuis 2010 ;
- la poursuite de l'augmentation de la part patronale de cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), soumise à la surcompensation des régimes de retraite, ainsi que celle de l'IRCANTEC, retraite complémentaire des agents contractuels ;
- l'augmentation dé plafonnée des taux de cotisations URSSAF du régime général sur la maladie, la maternité, ainsi que la vieillesse ;
- l'augmentation du taux de cotisation accident de travail ;
- la revalorisation du taux de contribution transports à compter du 1er avril 2017 ;
- l'organisation des 4 tours des élections présidentielle et législatives en avril, mai et juin 2017 (cette dépense est quasi-intégralement supportée par le budget communal). Coût de 60 k€ pour la Ville pour un remboursement de l'Etat de 9 k€ ;
- l'augmentation de 20% du taux de l'assurance du personnel, malgré un risque stable, du fait d'un contexte oligopolistique sur ce secteur ;
- la poursuite de l'intégration des agents non titulaires dans le cadre du programme national de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique.

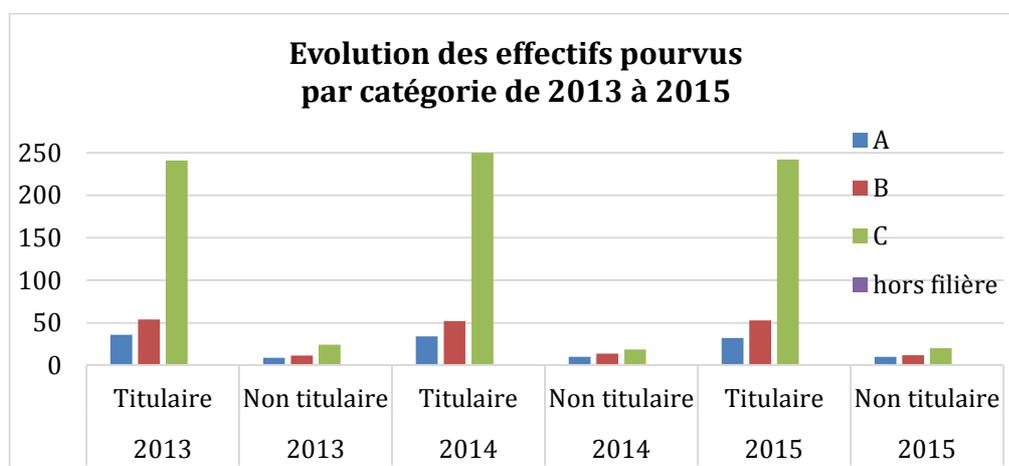
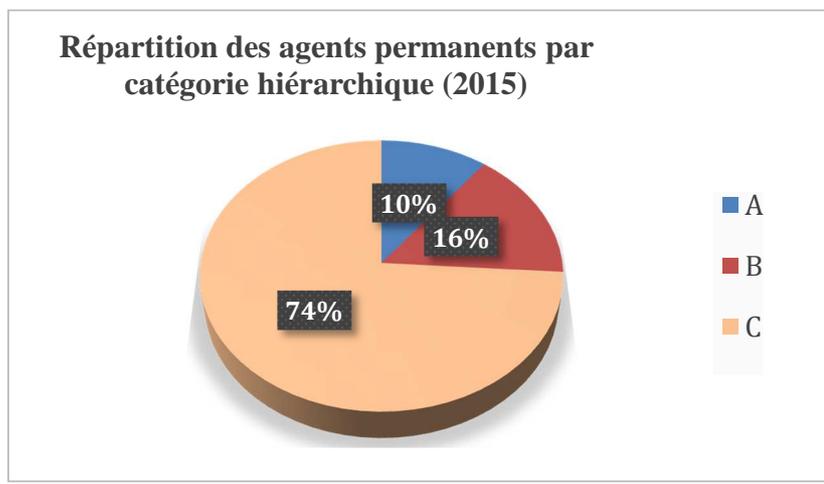
Cette hausse est limitée par la politique active de gestion des ressources humaines que mène la Ville. Celle-ci a pour objectif la motivation par l'évolution sociale et le cas échéant une diminution des effectifs via :

- le développement des outils de suivi des dépenses de personnel (tableaux de bord, indicateurs mensuels etc.) ;
- le développement de la mobilité interne et de la réorientation professionnelle ;
- le non-remplacement systématique des agents absents, des agents en mutation / mobilité et des départs à la retraite (chaque départ donne lieu à une étude approfondie du poste) ;
- la limitation du nombre d'heures supplémentaires au strict minimum (obligations réglementaires, déneigement etc.) ;
- la baisse des charges relatives à la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH), en raison de l'atteinte du taux de 6% d'agents porteurs de handicap au sein des effectifs ;
- l'analyse des risques psychosociaux, projet qui s'inscrit parmi l'ensemble des mesures déjà mises en place pour lutter contre l'absentéisme comme la création du Pôle médico-social et la présence depuis 2009 d'un conseiller prévention présent pour limiter les risques professionnels et donc l'absentéisme maîtrisable.

Il faut rappeler qu'à Sceaux, la durée du travail s'établit à 1607 heures annuelles (avec déduction de deux jours – soit 14 heures – de fractionnement, le cas échéant), en application stricte de la loi.

Les heures supplémentaires sont très largement suivies et contenues, et elles ont diminué ces dernières années. Elles s'élèvent à environ 7 000 heures par an et correspondent essentiellement à des facteurs externes (tenue des bureaux de vote, périodes de neige ou de verglas) et, minoritairement, à l'organisation des manifestations municipales.

La structure et la composition des effectifs restent stables¹



Rappelons que plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire, animation, etc... Seule une minorité d'agents sont affectés à des emplois administratifs et de gestion, emplois indispensables pour assurer le bon fonctionnement des services à la population (services ressources humaines, finances, informatique, commande publique etc.).

¹ Source : bilan social 2015, présenté au conseil municipal le 15 décembre 2016

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et le financement des péréquations - qu'elles soient verticales ou horizontales - sont assurés principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées ». Les recherches d'économies déjà engagées seront poursuivies mais l'effort demandé est considérable et va conduire nécessairement à une dégradation de l'épargne brute des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir. C'est un contresens d'affaiblir leur capacité d'action dans la mesure où elles sont un des leviers importants de la croissance.

A Sceaux, cette ponction, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut à près de 27,5 point d'impôts en 2017 (et 94 points d'impôts en cumulé entre 2008 et 2017 !). Elle a pu jusqu'alors être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés et la politique d'abattements maintenue.

1.2. Les conséquences de l'application des principes comptables

La dotation aux amortissements des biens renouvelables, des subventions d'équipements versées aux tiers et des immeubles productifs de revenus, à inscrire au budget 2017 s'élève à 1 170 k€, en application des tableaux d'amortissement, ainsi répartis :

- amortissement des frais de révision du PLU, des frais d'étude, des frais d'insertion et des logiciels	263 k€
- amortissement des subventions d'équipement versées	208 k€
- amortissement des biens renouvelables	661 k€
- amortissement des biens productifs de revenus	38 k€
Total des dotations aux amortissements	1 170 k€

La dotation aux amortissements baisse de 230 k€ par rapport à 2016 en raison notamment de l'amortissement exceptionnel en 1 an en 2016 des immobilisations rétrocédées par le SMER (le Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation de la coulée verte) suite à sa dissolution.

Tableau 9 : récapitulatif des dotations aux amortissements de 2017

Annexe A10.1							
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES							
(Art. 205 - 215 8 et art.218 1 à 218 8 nomenclature M14)							
Année 2017							
Imputation	Désignation	VALEUR D'ACQUISITION	Amortissement de l'exercice	amortissements antérieurs	Valeur Nette Comptable (VNC) au 01/01	Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12	Arrondi pour BP 2017
		total	DAM 2017				DAM 2017
Nature 202	Frais de révision POS / PLU	293 683,56 €	29 344,00 €	167 385,00 €	126 298,56 €	96 954,56 €	29 344,00 €
Nature 2031	Frais d'étude	595 698,90 €	117 268,70 €	226 179,00 €	369 519,90 €	252 251,20 €	117 269,00 €
Nature 2033	Frais d'insertion	5 576,76 €	1 115,00 €	854,00 €	4 722,76 €	3 607,76 €	1 115,00 €
Nature 2041412	Subventions d'équipement versées : communes membres du GFP, bâtiments et installations	3 000,00 €	100,00 €	100,00 €	2 900,00 €	2 800,00 €	100,00 €
Nature 2041582	Subventions d'équipement versées : autres groupements, bâtiments et installations	1 073 044,63 €	70 649,00 €	537 094,00 €	535 950,63 €	46 301,63 €	70 649,00 €
Nature 204172	Subventions d'équipement versées : autres établissements publics locaux, bâtiments et installations	1 579 028,00 €	99 361,00 €	716 720,00 €	862 308,00 €	76 947,00 €	99 361,00 €
Nature 20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	312 827,24 €	37 921,52 €	134 514,00 €	178 313,24 €	140 391,72 €	37 922,00 €
Nature 2051	Concessions et droits similaires	522 349,95 €	102 568,44 €	218 788,00 €	303 561,95 €	200 993,51 €	102 569,00 €
Nature 2132	Immeubles de rapport	1 143 509,72 €	38 113,00 €	134 583,00 €	1 008 926,72 €	970 813,72 €	38 113,00 €
Nature 21568	Autres matériels incendie - défense civile	37 967,85 €	5 813,07 €	14 547,00 €	23 420,85 €	17 607,78 €	5 814,00 €
Nature 21578	Autre matériel de voirie	554 634,29 €	77 338,09 €	212 464,00 €	342 170,29 €	264 832,20 €	77 339,00 €
Nature 2182	Matériel de transport	846 473,08 €	99 667,00 €	430 376,00 €	416 097,08 €	316 430,08 €	99 667,00 €
Nature 2183	Matériel de bureau et informatique	608 794,20 €	124 057,44 €	240 182,00 €	368 612,20 €	244 554,76 €	124 058,00 €
Nature 2184	Mobilier	1 249 818,15 €	139 154,36 €	710 559,00 €	539 259,15 €	40 104,79 €	139 155,00 €
Nature 2188	Autres immobilisations corporelles	1 042 598,95 €	214 941,55 €	457 645,00 €	584 953,95 €	370 012,40 €	214 942,00 €
Total par Collectivité: VILLE DE SCEAUX		9 869 005,28 €	1 157 412,17 €	4 201 990,00 €	5 667 015,28 €	4 505 031,11 €	1 157 417,00 €
Nature 2031	Frais d'étude					Réserve sur DAM	12 583,00 €
Total par Collectivité: VILLE DE SCEAUX		9 869 005,28 €	1 157 412,17 €	4 201 990,00 €	5 667 015,28 €	4 505 031,11 €	1 170 000,00 €

1.3. Les conséquences de la création de la Métropole du Grand Paris et de l'établissement public territorial Vallée Sud –Grand Paris

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Sceaux s'inscrit donc dans un nouveau contexte institutionnel et est affectée de nouveaux mouvements financiers de montants très importants (environ 5,7 millions d'euros), mais finalement théoriquement presque neutres car les dépenses et les recettes s'équilibrent.

Sceaux sert en effet d'intermédiaire entre la MGP et les Scéens, d'une part, et Vallée Sud-Grand Paris, d'autre part. Sceaux reverse ainsi les sommes encaissées pour le compte de l'EPT via à un « fonds de compensation des charges territoriales » (FCCT). Ce FCCT obligatoire dit « FCCT socle » comprend deux grandes composantes :

- **les impôts ménages jusqu'alors perçus par la CAHB** (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti). La Ville devrait ainsi recevoir environ 5 millions d'euros d'impôts locaux en plus de ses propres produits fiscaux et les reverser à Vallée Sud - Grand Paris ;
- **la dotation de la compensation « part salaires »** (une des anciennes composantes de la dotation globale de fonctionnement de la CAHB). La Ville devrait percevoir environ 725 k€ qu'elle reverserait intégralement à Vallée Sud – Grand Paris.

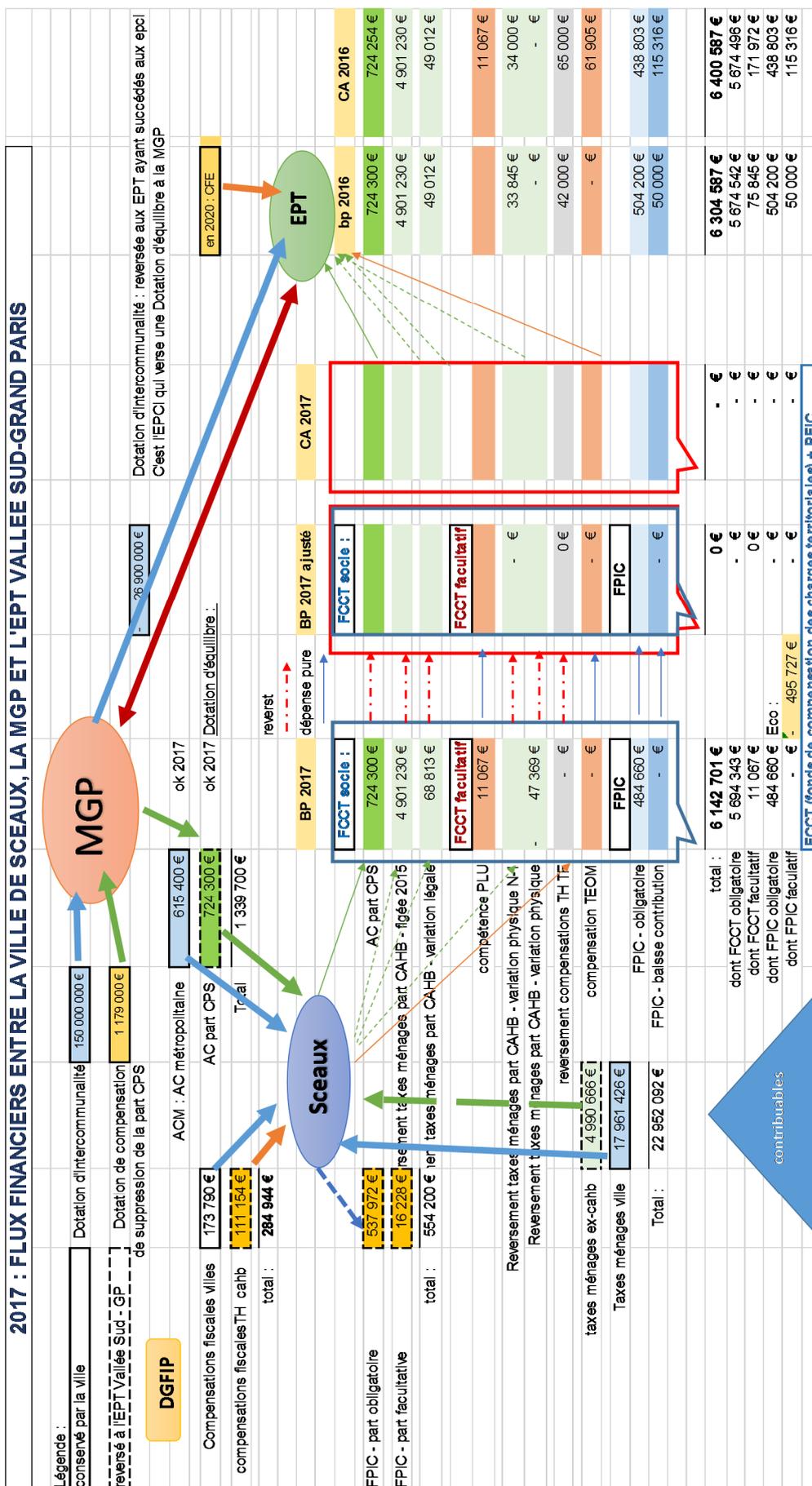
Ainsi, la ville de Sceaux encaissera 5 725 k€ de plus dans son budget 2017 et reversera intégralement cette somme à l'EPT Vallée Sud – Grand Paris.

En plus de ces reversements, la Ville va verser 11 k€ à VS-GP au titre de la compétence PLU transférée.

En outre, par décision collective des maires des 11 communes membres Vallée Sud - Grand Paris, les villes avaient reversé en 2016 à leur EPT plusieurs contributions facultatives (au titre du FCCT dit « FCCT facultatif ») :

- la dynamique physique des bases des impôts ménages de l'ex-CAHB (TH et TF) ;
- les compensations fiscales relatives à la taxe d'habitation auparavant perçues par la CAHB ;
- le gain éventuel sur le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) lié au regroupement avec de nouvelles communes moins aisées, au sens du FPIC.

Au vu de l'amélioration de la situation financière de l'EPT en 2017, il n'est pas prévu au BP 2017 de reverser ces contributions facultatives. Le choix définitif sera fait lors de la réunion de la commission locale d'évaluation des charges territoriales relative au calcul et au vote du FCCT 2017.



2. Les orientations du projet de budget 2017

Le budget 2017 prend en compte les orientations budgétaires arrêtées par le conseil municipal à la suite du débat d'orientations budgétaires du 2 mars dernier.

2.1. La consolidation du service public

La Ville place l'utilisateur au cœur du service public et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. Trois services de la Ville sont ainsi certifiés « Qualiville » (les services Sceaux Info Mairie et Population Citoyenneté depuis 2011, et le service Finances-facturation depuis 2013), la Ville a été récompensée en 2016 par l'obtention du trophée AFNOR de la mairie proposant le « meilleur accueil » en France. La démarche « Qualiville » a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives.

En 2017, la Ville étend une nouvelle fois cette exigence de qualité puisqu'elle a été retenue pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes locaux, dispositif mis en place par l'article 110 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et piloté par la Cour des comptes en liaison avec les Chambres régionales des comptes. La certification des comptes est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation prend la forme d'un accompagnement s'échelonnant entre 2017 et 2020. Elle débute en 2017 par l'établissement d'un diagnostic global d'entrée entre mai et octobre 2017 et s'achèvera en 2020 avec un rapport de conclusion sur la capacité de la collectivité à entrer dans la phase de certification expérimentale. Seules 25 collectivités locales participent, sur l'ensemble de la France, à cette expérimentation exigeante (et 3 seulement en Ile-de-France : les villes de Bondy, Paris et Sceaux).

Dans ces éléments de contexte, et grâce aux efforts de gestion menés depuis plusieurs années et qui seront poursuivis au cours des années qui viennent, nous proposons de maintenir les priorités sur les axes suivants.

▪ Le soutien aux familles scéennes

Le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à 90% des demandes. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10 % du budget). De même le vote des abattements maximaux pour charges de famille permet aux familles de bénéficier de « gains » d'impôts sur la taxe d'habitation de 317 € pour un enfant, 634 € pour 2, 1 029 € pour 3, etc. Au total, c'est un montant de l'ordre de 1 081 000€ qui est ainsi restitué aux familles (et même 1 600 k€ en intégrant les abattements pour charges de familles sur les impôts encaissés et reversés à l'ex-CAHB devenue VS-GP).

Il faut y ajouter l'abattement au profit des personnes handicapées, d'un coût annuel de 9 k€.

Parallèlement doit continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées. Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité avec la gestion en direct du cinéma Trianon et l'importance des subventions octroyées aux associations et équipements (notamment MJC et CSCB) qui participent à l'offre socio-culturelle de la Ville.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place la possibilité pour les usagers de payer leur dette sur le site du ministère des Finances (service tipi) en 2014 après l'instauration du paiement des prestations en ligne via « le portail famille » fin 2012, du prélèvement automatique en 2011 et du paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) dématérialisé fin 2015. A ce jour, près de 47 % des familles sont en prélèvement automatique et 28 % paient sur le portail famille, **soit plus de 75 % des familles qui utilisent les nouveaux moyens modernes de paiement mis à leur disposition** et n'ont plus à se déplacer ou envoyer de chèques pour payer leurs factures.

Le service Finances-facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté. La Ville a d'ailleurs reçu, au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés », le prix de l'innovation financière en 2012 et le Territoria d'Or en 2013. Cette commission associe les directions des Finances et de l'Action sociale de la Ville et le comptable public. Elle a pour objectifs de recouvrer les impayés, mais aussi d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener ces familles à bénéficier de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires. Ce dispositif a permis d'accélérer très significativement le recouvrement des factures périscolaires et de crèches. Il a permis également d'aider plusieurs dizaines de familles à trouver des solutions à leurs soucis financiers (aide à la gestion de budgets familiaux, conseils d'orientation scolaire, aides financières par des organismes tiers). Le nombre de titres de recettes (en euros et en valeur) restant à recouvrer au 31 décembre 2016 est en diminution de 63 % par rapport à 2009, il s'établit à 139k€.

Un nouvel équipement destiné aux familles a été ouvert en janvier 2016 au sein du multi-accueil Charaire. Ce « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP) est destiné essentiellement aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance ainsi qu'aux assistantes maternelles agréées qui accueillent ces enfants.

Enfin, en 2017-2018, deux nouveaux équipements de proximité vont être ouverts. D'une part, un « Espace seniors » va être aménagé dans les locaux de la résidence des personnes âgées « Les Imbergères » afin d'accueillir et d'orienter les personnes âgées et leurs aidants. D'autre part, un nouvel « espace relais » sera construit en 2017 sur un terrain qui sera loué à la Ville

par Sceaux Habitat afin d'accueillir dans de meilleures conditions les enfants et les jeunes actuellement accueillis au sein de l'espace relais situé au square Alsace-Bretagne (lieu devenu trop petit et non conforme aux réglementations d'accueil de personnes à mobilité réduite).

▪ **Le maintien d'un environnement urbain de qualité**

La Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à encore mieux « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. L'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a notamment concerné en 2012 le quartier des Musiciens, s'est poursuivi en 2014/2015/2016 par le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et le quartier Lycée / Achille-Garnon, il va se poursuivre en 2017 avec les quartiers des Blagis, du Lycée et Robinson.

Par ailleurs, la rénovation complète du sol, de l'éclairage et la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans tout le quartier Charaire se poursuit, avec des études relatives à l'aménagement de la contre allée de l'avenue de Camberwell et le passage Bergeret-de-Frouville. Il s'agit d'un atout supplémentaire pour le développement de l'activité des commerces de ce quartier. Les rues ont ainsi été recouvertes de pavés en granit gris clair et gris foncé (succédant ainsi à l'ancien enrobé vieillissant et en mauvais état). Les anciens candélabres, appliques et autres lanternes ont tous été remplacés par des nouveaux candélabres écologiques accueillant un dispositif de vidéoprotection. De nouvelles caméras de surveillance, nomades, seront installées en 2017 dans différents lieux de la Ville (et notamment à Robinson).

▪ **La lutte contre l'isolement des personnes handicapées et à mobilité réduite**

La Ville pratique depuis longtemps une politique de lutte contre le handicap et souhaite faire que la Ville soit la ville de tous, y compris les personnes à mobilité réduite.

Elle a déjà réalisé de nombreux travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, à l'hôtel de ville, au gymnase des Clos-Saint-Marcel, à l'école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés).

La Ville a également mis en place avec la Croix rouge un service de transport des personnes à mobilité réduite, le cinéma Trianon a été équipé d'un dispositif d'audiodescription et le site Internet a été rendu accessible par un service d'agrandissement de caractères.

Depuis 2016 la Ville réalise ses travaux via la mise en œuvre d'un **Agenda d'accessibilité programmé (ADAP)**, adopté en septembre 2016 par le conseil municipal, et par lequel elle s'engage à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses 50 bâtiments publics sur les neuf années à venir.

- **L'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique**

Ce programme a été engagé avec la mise en œuvre d'un réseau de vidéo protection dans le quartier du Centre. Il s'est poursuivi en 2015 avec l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson, et continuera en 2017 avec l'installation de caméras sur l'îlot Robinson, près du cimetière, la demande du déport des images sur le commissariat de police nationale de Châtenay-Malabry et l'étude relative à l'installation de caméras nomades. A noter que le financement de l'Etat pour la première tranche a été annulé sine die. Nous avons ainsi été privés de plus de 200 000 € de recettes pourtant promises ... De nouvelles demandes d'aide seront faites en 2017 pour les nouveaux programmes. Par ailleurs, les actions d'information et de prévention seront accentuées, notamment en direction des publics jeunes et seniors.

- **L'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable**

L'engagement de la Ville dans cette démarche concerne tous les domaines de l'action municipale. En particulier, la Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (Vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et propose une politique d'aide à l'achat de VAE par les particuliers scéens. 182 aides ont ainsi été accordées depuis 2011 pour un montant cumulé de 36k€ et 7,5k€ sont prévus au BP 2017. Les 5 stations Autolib' installées sur l'ensemble du territoire affichent un des meilleurs taux d'utilisation du réseau. En 2016, l'ensemble des véhicules légers acquis ont été des véhicules 100% électriques, financés en partie par le Sipperec et la MGP. Cette politique sera poursuivie en 2017, avec le remplacement de véhicules diesel par des véhicules électriques ou hybrides.

Par ailleurs seront poursuivis des investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment en matière d'énergie) ou un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies d'énergie. C'est également dans ce cadre que la Ville va développer la revente de matériels réformés aux usagers dans le cadre de manifestations festives.

- **Le maintien du soutien au logement social**

La Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen. La Ville atteindra dans les années qui viennent le taux minimum de 25% (ce taux est actuellement de 22,4%), en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins : dans ce cadre, elle verse une subvention à France Habitation de 1,5 M€ entre 2016 et 2021.

- **L'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville**

Après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuivra en 2017 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement et la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. La Ville constate un fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Ainsi, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a supprimé toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminué le montant des autres. De même l'Etat a décidé de modifier les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la Ville, ce qui se traduit par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations, clubs et structures socio-culturelles qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle impossible. Un travail partenarial permanent est donc conduit avec ces structures pour les accompagner dans leurs réflexions relatives à leurs champs d'action.

- **La politique de valorisation touristique et économique de la Ville**

Cette politique passe par la gestion en directe de la Maison du tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéens par notre manager du commerce. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. En 2016, 1 film, 1 documentaire et 4 séries télévisuelles ont ainsi été tournés à Sceaux, pour un montant de redevance de l'ordre de 10 000 €. La collaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de consolider la synergie entre le Domaine et le centre-ville.

- **La poursuite d'une politique de maintien en bon état du patrimoine municipal.**

Les travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public seront détaillés plus loin dans le programme d'investissement 2017.

- **La poursuite de la politique de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal, avec l'aide et le portage financier de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).**

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

Elle est également rendue possible par la recherche de tous les modes de financements possibles :

- **le maintien d'un niveau d'autofinancement au maximum de nos capacités.** Chaque année, la Ville se donne comme objectif d'inscrire en autofinancement obligatoire les dotations aux amortissements et l'excédent de fonctionnement disponible. Cet autofinancement s'élèvera à 1,8 M€ en 2017.
- **la recherche active de subventions auprès de tous les partenaires, avec l'intégration de nos projets dans tous les dispositifs possibles au fur et à mesure de leur mise à disposition.** Au sein des services DAUST/Finances, une cellule « recherche de subventions » a été montée (sans création de poste), avec mission de rechercher et obtenir toutes les subventions possibles. Ainsi, en 2016, cette cellule a obtenu près de 1,3 M€ de subventions d'Etat (dispositif Dotation de soutien à l'investissement local, DSIL), près de 3,2 M€ de subventions du département des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement territorial, près de 1,6 M€ de subventions pour la rénovation de la bibliothèque. Son action sera poursuivie en 2017.
- **le recours à l'emprunt, ressource très peu chère au vu des taux d'intérêts.** La Ville poursuit sa stratégie de recours à l'emprunt : rester à un niveau d'endettement proche de celui de 2008, autour de 55 M€ d'encours de dette y compris le fonds foncier.
- **la cession ou la mise en bail à construction de réserves foncières,** grâce à des stratégies d'acquisition au fil du temps de terrains ou bâtiments mis sur le marché local. Cette politique de cession a rapporté près de 3,6 M€ en 2015 (cession du 34 boulevard Desgranges), 1,8 M€ en 2016 (cession du terrain du 27/29 avenue Jules-Guesde). Elle rapportera plus de 6,4 M€ en trésorerie en 2017 (cession du terrain du 13 avenue Jules-Guesde, inscrit en 2014/2015). En 2017, la Ville prévoit également la vente d'autres réserves foncières à hauteur de 3,5 M€ ainsi que la signature de deux baux à construction qui lui rapporteront près de 5 M€.

2.2 La poursuite de l'effort de rigueur

Les contraintes pesant sur la Ville et les **très importants prélèvements opérés sur nos recettes - dont le total atteindra en 2017 l'équivalent d'environ 27,5 points d'impôt** - confortent la Ville dans sa volonté de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies. Ses efforts ont été poursuivis lors de la préparation du budget 2017.

La préparation budgétaire a été l'occasion, cette année encore, d'un examen approfondi de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Ville. Tous les achats supérieurs à 25 000 € HT font l'objet de consultations publiques et la Ville dispose de marchés globaux de fournitures administratives, de papeterie, d'informatique, de transport de personnes, de vêtements de travail et de surveillance et gardiennage.

La Ville dispose à cet effet d'un service de la commande publique (composé d'une juriste marché public et d'un acheteur professionnel) chargé de mettre en place une stratégie achats assez répandue dans le secteur privé, mais encore relativement innovante dans le secteur des collectivités locales, dans un cadre

juridique sécurisé. Cette stratégie s'illustre par la technique de mutualisation des achats transversaux pour bénéficier d'un effet de massification auprès des fournisseurs et étendue aux achats propres à chaque direction opérationnelle via :

- une mise en concurrence avec décomposition des coûts permettant d'activer tous les leviers de négociation (et choix des procédures permettant la meilleure stratégie achat, dans le respect du code des marchés publics) ;
- des techniques de recherche de fournisseurs (*sourcing*) et d'étude des pratiques achats des autres collectivités (*benchmarking*) ;
- un raisonnement en coût complet d'acquisition (TCO ou « *total cost of ownership* »), qui intègre le coût de fonctionnement global au coût d'acquisition initial d'un bien pour calculer son coût complet ;
- des techniques d'amélioration de productivité dans l'élaboration des nouveaux marchés avec la création et mise à disposition des services de cahiers des charges allégés (condensation en un document unique de tous les formules juridiquement obligatoires) et de bordereaux de prix unitaires en format numérique permettant des calculs rapides ;
- une négociation des marchés sur le coût complet d'acquisition et la qualité (surtout pour les marchés dont le montant est supérieur à 10 k€).

Ainsi en 2016, sur 5,9 M€ de marchés signés (estimation initiale), une économie de 926 k€ a été réalisée, soit environ 13%.

Sur les dernières années, de nombreux résultats ont ainsi pu être obtenus. En voici quelques exemples (non exhaustifs).

Secteur informatique :

- économies récurrentes de 60 k€ (cartouches d'imprimantes, téléphonie)

Frais généraux :

- économies récurrentes de 20 k€ à 30 k€ (papeterie etc.)

Secteur scolaire :

- économies récurrentes de 35 k€ (marché de fourniture scolaires et pédagogiques)

Communication et manifestations festives :

- économies récurrentes de 60 k€ (marché d'impression du magazine municipal et impression)

Entretien bâtiments et voirie :

- économies récurrentes de 210 k€ en investissement et de 100 k€ en fonctionnement liées à des investissements (ex : mise en place d'économiseurs d'eau, changements de châssis et de chaudières dans les écoles, acquisitions de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique afin de diminuer les dépenses de carburant, d'entretien et de réparation des véhicules ; récupération des eaux pluviales pour l'arrosage)

Petite enfance :

- économies récurrentes de 800 k€

- réduction du coût résiduel à charge de la Ville pour les équipements d'accueil de la petite enfance grâce au travail de réorganisation réalisé par le service de la Petite enfance. Le reste à charge de la Ville est passé de 1,9 M€ en 2008 à 1,1 M€ en 2012, et est depuis stabilisé à ce niveau tout en assurant l'accueil de 17% d'enfants en plus.

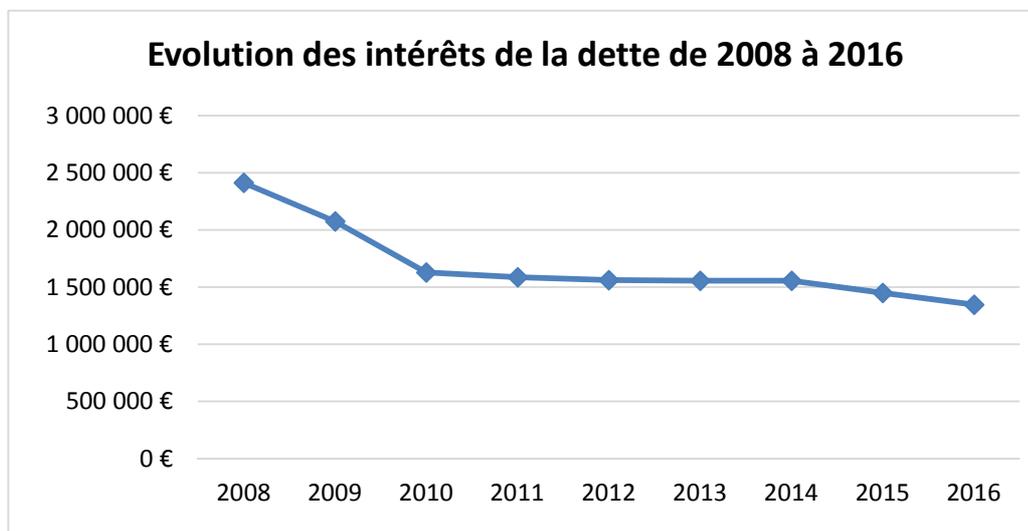
Ressources humaines :

- économies récurrentes : limitation des effectifs et des heures supplémentaires au strict minimum (en 2016 : -316 heures supplémentaires par rapport à 2015, économies de 4k€)

Pour faire face à l'ampleur de la baisse des dotations de l'Etat en 2017, chaque direction municipale s'est encore une fois mobilisée afin de réaliser des économies supplémentaires significatives sur le budget 2017, qui vont permettre à la Ville de continuer d'investir et de maintenir un haut niveau de service public.

2.3 La stabilisation des frais financiers à des niveaux très faibles

Les intérêts à payer en 2017 s'élèveront à 1 320 k€ contre 1 400 k€ en 2016, en baisse de 6 %.



La Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêt grâce au choix stratégique de maintenir la moitié de l'encours de dette en taux variable et de transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Ainsi, le taux moyen de la dette au 1er janvier 2017 s'établit à 2,28% contre 2,48% en 2016 et 4,28% au 1er janvier 2009 (au plus fort de la crise financière).

2.4. Un programme d'investissement constant dans ses objectifs et ses montants

Le budget de l'année 2017 poursuit les actions engagées dans le cadre du programme d'aménagement urbain.

Ainsi, parmi les principaux dossiers à traiter et financer prévus en 2017 :

- la fin des travaux de la phase 1 de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste. Les études relatives à la phase 2 ont également été lancées ;
- le début des travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis (avec un début des travaux prévue fin 2017) ;
- la poursuite des travaux de construction de la crèche Albert 1er (début des travaux mi-2017)
- le début des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale (début des travaux mi-2017) ;
- l'aménagement d'un espace seniors dans les locaux de la résidence pour personnes âgées « Les Imbergères » (début des travaux mi-2017) ;
- l'aménagement du skate parc du jardin de la Ménagerie (courant 2017) ;
- la construction d'un « espace relais » de technologie innovante (en conteneurs) pour accueillir dans de meilleures conditions les 6-14 ans (début des travaux fin 2017) dans une démarche de prévention et d'aide aux familles.

Le programme de rénovation continue du patrimoine se poursuit par ailleurs :

- la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (qui doit se terminer en 2019). L'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a notamment concerné en 2012 le quartier des Musiciens, s'est poursuivi en 2013, 2014, 2015 et 2016 par le quartier du Parc et la rue de la Chrétienté, par le quartier Lycée et Achille-Garnon et va se poursuivre en 2017 par le secteur Blagis et Aulnes ;
- la poursuite des travaux en matière d'accessibilité (plan ADAP) ;
- la poursuite de la politique de constitution de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal ;
- la poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin de maintenir l'outil dans un état satisfaisant, d'en accroître les performances et, surtout, la sécurité. Un accent particulier sera mis sur la Gestion Relation Citoyen (GRC) et la modernisation de la messagerie en 2017 ;
- la poursuite de l'aide au logement social et au logement étudiant (dans le cadre de notre partenariat avec Sceaux Habitat et avec France Habitation et des obligations légales de la loi SRU).

Ainsi, le montant total du budget d'investissement pour l'année 2017 s'élève à 31 925 k€, décomposé comme suit :

• dépenses d'équipement (opérations nouvelles)	7 706 k€
• subventions d'équipement versées	241 k€
• fonds d'investissement foncier	3 264 k€
• remboursement de la dette (et dépôts de garantie)	7 065 k€
• opérations d'ordre	9 k€

Dépenses d'investissement (propositions nouvelles) 2017	18 285 k€
• les restes à réaliser en dépenses de 2016 sur 2017	7 061 k€

Total général des dépenses en 2017	25 346 k€
• le besoin de financement reporté de 2016 sur 2017	6 579 k€

Total général des dépenses budgétaires cumulées 2016	31 925 k€

En 2017, sont notamment inscrites les principales enveloppes suivantes (inscriptions nouvelles) :

➤ réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste	1 883 k€
➤ requalification du site sportif et de loisirs des Blagis	521 k€
➤ construction de la crèche Albert 1er	1 100 k€
➤ rénovation de la bibliothèque municipale	655 k€
➤ aménagement d'un « espace seniors » aux Imbergères	338 k€
➤ construction d'un « espace relais » sur le secteur Alsace-Bretagne	480 k€
	95 k€
➤ poursuite de la rénovation du quartier Charaire	125 k€
➤ rénovation du skate parc du jardin de la Ménagerie	230 k€
➤ mise en souterrain des réseaux électriques dans le secteur Blagis/ Aulnes	1 131 k€
➤ travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'ADAP	300 k€
➤ poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie	373 k€
➤ équipements des services (mobilier, matériels, véhicules)	483 k€
➤ études et travaux de gros entretien dans les bâtiments municipaux	1 349 k€
➤ études et travaux préalables aux opérations d'aménagement	523 k€
➤ travaux de voirie, d'éclairage public, parkings et signalisation	1 024 k€
➤ travaux de gros entretien des espaces verts et parcs	360 k€
➤ subventions d'équipement versées	241 k€

2.5. Un financement majoritairement assuré sur recettes propres

Pour financer ses opérations d'équipement pour l'année 2017, la Ville fera appel à 10 663 k€ de ressources propres ainsi décomposées:

➤ FCTVA	716 k€
➤ Taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement)	615 k€
➤ Dépôts et cautionnement reçus	8 k€
➤ Dotation liée aux amendes de police	66 k€
➤ Subventions notifiées au jour de vote du budget	1 567 k€
➤ Produits des cessions foncières	3 540 k€
➤ Excédents de fonctionnement capitalisés	1 131 k€
➤ Total des autres recettes financières	7 643 k€
➤ Dotations aux amortissements et provisions	1 170 k€
➤ Virement complémentaire de la section de fonctionnement	1 850 k€
➤ Total de l'autofinancement	3 020 k€

➤ Total des ressources propres (total des recettes d'investissement avant emprunt)	10 663 k€

2.6. La stabilisation des taux d'imposition pour la neuvième année consécutive

Malgré un contexte économique national et international difficile, les importants prélèvements opérés sur le budget de la Ville et la diminution croissante des concours financiers de l'Etat, la stabilisation des dépenses de fonctionnement réalisée grâce à une démarche déterminée de rationalisation et d'économies de fonctionnement entamée en 2007 et poursuivie depuis, permettent, pour la neuvième année consécutive, de **proposer le maintien des taux d'imposition communaux en 2017**. Les taux d'imposition sont ainsi stabilisés au niveau de 2008.

Pour rappel, du fait de la création de la Métropole du Grand Paris et de l'ETP Vallée Sud – Grand Paris -, la ville de Sceaux encaisse depuis 2016, outre ses propres impôts locaux, ceux de l'ex-CAHB. Dans ce cadre, c'est à elle qu'il revient désormais de voter la totalité des taux d'imposition, ex-taux ville + ex-taux CAHB. **Il n'y a aucun changement pour les contribuables, sauf qu'ils voient sur leur feuille d'imposition une seule colonne au lieu de deux auparavant**, avec un total de taux inchangé.

Taux communal	Sceaux 2017	Sceaux 2015	CAHB 2015	Sceaux + ex-CAHB 2015	Moyenne nationale 2016
Taxe d'habitation	20,63%	13,76 %	6,87%	20,63%	24,38 %
Taxe sur le foncier bâti	22,92%	21,62 %	1,30%	22,92%	20,85 %
Taxe sur le foncier non bâti	22,81%	20,96 %	1,85%	22,81%	49,31 %

Le total du produit des taxes foncières et des taxes d’habitation apparaissant dans le budget 2017 s’établit à 23 M€, mais sur ce montant, 18 M€ reviennent à la ville de Sceaux et 5 millions d’euros sont reversés à l’EPT Vallée Sud Grand Paris via le « fonds de compensation des charges territoriales ».

Produit voté en k€	Produit 2017 Ville	Produit 2017 reversé à VS-GP	Produit total 2017
Taxe d'habitation	8 904	4 446	13 350
Taxe foncière	9 041	544	9 585
TF non bâtie	16	1	17
Total	17 961	4 991	22 952

Pour comparaison, les taux de taxe d’habitation des communes voisines sont aujourd’hui les suivants :

	Taux de la TH 2016	Taux de la TH EPT VS-GP 2016	Cumul ville + VS-GP 2016	Ecart Sceaux 2017 / villes 2016
Antony	11,40%	6,87%	18,27%	2,36
Fontenay-aux-Roses	14,43%	6,87%	21,30%	-0,67
Sceaux	13,76%	6,87%	20,63%	
Le Plessis-Robinson	14,81%	6,87%	21,68%	-1,05
Chatenay Malabry	15,15%	6,87%	22,02%	-1,39
Bourg la Reine	15,15%	6,87%	22,02%	-1,39
Bagneux	16,28%	6,87%	23,15%	-2,52

Cette comparaison ne préjuge pas des taux de TH qui seront votés par les autres communes au titre de 2017.

Il faut par ailleurs souligner que Sceaux applique les abattements maxima pour charge de famille en matière de taxe d’habitation, ce qui réduit le coût de l’impôt pour les familles comprenant des enfants : 317 € pour un enfant, 634 € pour 2 enfants, 1 029 € pour 3 enfants. Il faut y ajouter l’abattement au profit des personnes handicapées. Le coût de cette politique d’abattement s’élève à 1,1 millions d’euros environ pour la Ville en 2017 (pour moitié obligatoire et pour moitié lié à la volonté de la Ville de soutenir les familles).

2.7. La capacité d'autofinancement prévisionnelle

La capacité d'autofinancement prévisionnelle budgétaire s'établit à 3 020 k€.

Elle se décompose comme suit :

➤ dotations aux amortissements de provisions	1 170 k€
➤ virement complémentaire à la section d'investissement	1 850 k€

2.8. La stabilisation de la dette

Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette s'élève à 53 927 k€ (dont 7 395 k€ de dette au titre du compte d'investissement foncier) contre 55 201 k€ en janvier 2016.

La Ville verra son encours augmenter de 3 800 k€ au maximum en 2017 afin de maintenir un niveau d'investissement essentiel à la préservation de la qualité des services publics, mais aussi de poursuivre sa politique de réserves foncières absolument indispensable à une bonne maîtrise de l'urbanisation et à la protection des caractéristiques urbaines de la Ville.

Pour un remboursement en capital de 4 020 k€, le budget prévoit un emprunt nouveau inscrit à hauteur de 3 820 k€ se décomposant en 3 640 k€ d'emprunt de financement d'investissements communaux et 180 k€ d'emprunt au titre du fonds d'investissement foncier et un report de crédit de 2016 de 4 000 k€ au titre du fonds d'investissement foncier (pour l'acquisition du bâtiment situé au 110 rue Houdan, bâtiment dit « château de l'Amiral »).

En outre, la Ville va conclure en 2017 deux baux à construction, l'un avec Hauts-de-Seine Habitat pour le terrain situé au 4 et 6 avenue Jules Guesde, l'autre avec l'OPHLM Sceaux Habitat pour le terrain situé rue Albert 1^{er}. La Ville encaissera en 2017 les redevances capitalisées de ces baux à construction (2 816 k€ + 2 117 k€ = 4 933 k€) qui sont considérés comptablement comme des recettes d'emprunt à long terme mais n'entrant pas dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés. Cette « dette » diminuera tous les ans à hauteur de 1/65^{ème} de la redevance capitalisée encaissée en 2017.

Ainsi, au 31 décembre 2017, le fonds d'investissement foncier s'élèvera au maximum à 9 525 k€ ainsi composé :

➤ 2009 : Acquisition du 29 rue des Clos St Marcel (réalisé)	250 k€
➤ 2010 : Acquisition du 16 et 22 av. de la Gare (réalisé)	835 k€
➤ 2011 : Acquisition de 3 lots au 73 rue Houdan (réalisé)	365 k€
➤ 2012 : Acquisition d'1 lot au 73 rue Houdan (réalisé)	115 k€
➤ 2013 : Acquisitions du 29 av. Jules Guesde, du 3 av. de la Gare et du 3 rue du Four (réalisé)	1 580 k€
➤ 2014 : Acquisition du 50 rue de Bagneux (réalisé)	580 k€
➤ 2015 : Acquisitions des 4, 6 et 27 av. Jules Guesde, des 15 et 18 av. de la Gare et du 71 rue Houdan (réalisé)	3 480 k€

> 2016 : droits notariés relatifs aux acquisitions antérieures	190 k€
Solde au 31/12/2016	7 395 k€
> 2017 : Acquisitions 2017 (110 rue Houdan + provision)	4 180 k€
> Total du fonds d'investissement foncier	11 575 k€

La prévision d'emprunt totale de 3 820 k€ constitue en outre un maximum et pourra être réduite, au vu des subventions nouvelles notifiées au cours de l'exercice, de ventes d'immeubles ou de terrains réalisées sur l'exercice ou d'engagements de dépenses inférieurs aux prévisions (bonnes négociations lors des marchés ou réduction ou reports de projets).

En outre, si la trésorerie ne justifie pas le recours à une mobilisation de l'emprunt au cours de l'exercice, cette enveloppe pourra faire l'objet d'un report sur 2018.

Tableau 10 : La variation prévisionnelle de l'encours en 2017

en k€		Dettes pour investissements communaux	Dettes pour compte foncier	Dettes totales
Capital restant dû au 1er janvier 2017	A	46 533	7 395	53 927
Remboursements d'emprunts	B	(4 020)	0	(4 020)
Emprunts reportés de 2016	C	0	4 000	4 000
Enveloppe maximale d'emprunt 2017	D	3 640	180	3 820
Encours maximal de dette au 31 décembre 2017	A+B+C+D	46 153	11 575	57 728
Encours minimum de dette au 31 décembre 2017	A+B+C	42 513	11 395	53 908

Ainsi, la dette pour équipements communaux sera fin 2017 au minimum de 42,5 millions d'euros et au maximum de 46,2 millions (pour rappel la dette début 2009 s'élevait à 56,4 millions).

La dette pour compte foncier a vocation à être remboursée par les cessions foncières des biens acquis.

En synthèse de ce projet de budget

Les contraintes imposées par l'Etat sur le budget 2017 peuvent se résumer comme suit par rapport au budget 2016 :

- la DGF accuse une nouvelle baisse de 602 k€ (de budget à budget et de 635 k€ par rapport au réalisé 2016) ;
- les compensations pour pertes fiscales diminuent de 20k€ (perte de compensation de taxe foncière au titre des logements vendus par ICADE à l'OPDH92).

Au total, le budget 2017 accuse une perte de recettes de plus de 600 k€ par rapport au budget 2016.

Face à cette baisse contrainte, le produit des impôts locaux, **dont la Ville a souhaité ne pas augmenter le taux**, progresse d'environ 118 000 € à la suite de la revalorisation automatique des bases et de la progression de la matière imposable.

En outre, **la Ville a fait le choix de maintenir le niveau des services rendus et de préserver sa capacité d'investissement.**

Elle a donc décidé d'agir **par des économies dans tous les domaines**, comprenant notamment une nouvelle révision permanente et complète des contrats, la réorganisation de certains postes de travail, le redimensionnement des manifestations; **les dépenses de fonctionnement de la Ville sont en diminution globale de 1% en 2017** par rapport au budget 2016.

Grâce à une politique de gestion rigoureuse et cohérente, la Ville parvient non seulement à **éviter la hausse des taux d'impôt**, mais également à **maintenir sa capacité d'investissement** pour équipement à 10,9 millions d'euros (hors fonds d'investissement foncier) en augmentation de 2,1 million d'euros par rapport au budget 2016.

Rappelons qu'en 2017, lorsque le contribuable scéen paie 100 € d'impôt communal, la Ville ne peut utiliser que 75 €, et 25 € sont versés à l'Etat et à d'autres collectivités. Autrement dit, hors ponctions opérées par l'Etat et charges nouvelles imposées à la Ville, celle-ci pourrait décider soit d'augmenter chaque année les investissements de près de 5 millions par an, ou encore baisser les impôts communaux de 25%.

Tableau 11 : la fiscalité directe locale en 2016 et 2017

La fiscalité directe en 2016 et 2017														
(en milliers d'euros)		PREVISIONS 2016 (1)				REALISATIONS 2016					PREVISIONS 2017			
	Nature	BASES	TAUX	PRODUIT	%	BASES	TAUX	PRODUIT	%	Var Produit ca16/bp17	BASES	TAUX Ville	PRODUIT	%
Taxe d'habitation	73111	64 712	13,76	8 904	49,9%	63 998	13,76	8 806	49,5%	1,1%	64 710	13,76	8 904	49,6%
Foncier bâti	73111	41 305	21,62	8 930	50,0%	41 417	21,62	8 954	50,4%	-0,3%	41 819	21,62	9 041	50,3%
Foncier non bâti	73111	76	20,96	16	0,1%	73	20,96	15	0,1%	3,9%	77	20,96	16	0,1%
Total produit des impôts VILLE				17 850	100%			17 776	100%	0,4%			17 961	100%
Taxe d'habitation	73111	64 712	6,87	4 446	89,2%	63 998	6,87	4 397	89,1%	1,1%	64 710	6,87	4 446	89,1%
Foncier bâti	73111	41 305	1,30	537	10,8%	41 417	1,30	538	10,9%	-0,3%	41 819	1,30	544	10,9%
Foncier non bâti	73111	76	1,85	1	0,0%	73	1,85	1	0,0%	3,9%	77	1,85	1	0,0%
Total produit des impôts EPT VS-GP (ex CAHB)				4 984	100%			4 936	100%				4 991	100%
Taxe d'habitation	73111	64 712	20,63	13 350	58,5%	63 998	20,63	13 203	58,1%	1,1%	64 710	20,63	13 350	58,2%
Foncier bâti	73111	41 305	22,92	9 467	41,5%	41 417	22,92	9 493	41,8%	-0,3%	41 819	22,92	9 585	41,8%
Foncier non bâti	73111	76	22,81	17	0,1%	73	22,81	17	0,1%	3,9%	77	22,81	18	0,1%
Total produit des impôts VILLE DONT EPT VS-GP (ex CAHB)				22 835	100%			22 712	100%				22 952	100%
Rôles complémentaires	73111			0				20					0	
Rôles supplémentaires	7318			58				69					55	
Contribution résidences secondaires	731112			126				118					120	
Total du produit + rôles supp.				23 019				22 920		0,4%			23 127	
Compensation taxe habitation	74835			167				167					285	
Compensation foncier bâti	74834			89				95					69	
Compensation "allègement 16%"	74833			6				6					5	
Total des compensations				262				268		-2,2%			359	
Total des impôts directs				23 281				23 189		0,4%			23 486	

VS-GP = né de la fusion de trois intercommunalités : les Communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, de Sud de Seine et la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge

(1) le montant des bases prévisionnelles correspond à l'état 1259 transmis par les service fiscaux

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : REALISATIONS 2016 ET PREVISIONS 2017

Tableau 12 : présentation agréée des budgets 2016 et 2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Nature (en euros)	BP 2016 (a)	BP+DM+VC (b)	Recettes au 31/12/2016 (c)	Ecarts (b-c)*	Propositions 2017 (e)	Evolution BP17/BP16 (e/a)	Part du budget
70 - Produits de gestion courante	4 579 300	4 697 133	4 614 490	82 643	4 684 400	2,3%	11,9%
Produits des crèches et des garderies	1 412 200	1 412 200	1 414 706	-2 506	1 425 000	0,9%	
Produits des activités sportives et culturelles	520 846	520 846	497 938	22 908	490 945	-5,7%	
Produits des activités scolaires, périscolaires	1 613 200	1 638 933	1 632 730	6 203	1 707 500	5,8%	
Produits du stationnement payant	661 000	713 000	665 917	47 083	638 000	-3,5%	
Produits d'occupation domaine public et autres produits	316 000	346 000	352 440	-6 440	344 400	9,0%	
Remb frais (Frais de scolarité, travaux pour compte tiers)	56 054	66 154	50 759	15 395	78 555	40,1%	
013 - Atténuation de charges	236 000	306 000	300 493	5 507	242 300	2,7%	0,6%
Remboursement sur rémunération et charge	236 000	306 000	300 493	5 507	242 300	2,7%	
73 - Impôts et taxes	25 240 800	25 969 800	25 968 021	1 779	26 154 000	3,6%	66,5%
Impôts locaux	17 976 960	17 902 360	17 914 358	-11 998	18 101 757	0,7%	
<i>Impôts locaux reversés à l'EPT Vallée Sud Grand Paris (VSGP) (part obligatoire)</i>	<i>4 984 087</i>	<i>4 936 387</i>	<i>4 936 448</i>	<i>-61</i>	<i>4 970 043</i>	*	
Rôles complémentaires	58 000	58 000	69 472	-11 472	55 000	-5,2%	
Reversement de l'EPT Vallée Sud Grand Paris	615 400	615 400	615 353	47	615 400	0,0%	
<i>Dotation compensation « part salaire » reversée à l'EPT VSGP (part obligatoire)</i>	<i>0</i>	<i>724 300</i>	<i>724 254</i>	<i>46</i>	<i>724 300</i>	*	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 230 000	1 357 000	1 348 112	8 888	1 320 000	7,3%	
Taxe sur l'électricité	350 000	350 000	342 844	7 156	350 000	0,0%	
Autres impôts et taxes	26 353	26 353	17 179	9 174	17 500	-33,6%	
74 - Dotations, subventions, participations	6 043 000	5 453 000	5 555 753	-102 753	5 137 200	-15,0%	13,1%
<i>Dotation compensation « part salaire » reversée à l'EPT VSGP (réimputée au chap 73)</i>	<i>724 300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	*	
<i>Reversement de l'EPT VSGP (régularisation variation de bases N-1 et compensation TH)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>47 639</i>		
D.G.F	2 774 000	2 807 000	2 806 734	266	2 171 866	-21,7%	
Compensation exonérations fiscales et FDTP	382 396	359 396	396 496	-37 100	508 864	33,1%	
<i>Compensation exonérations fiscales reversées à l'EPT VSGP (part facultative)</i>	<i>42 000</i>	<i>65 000</i>	<i>65 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	*	
Subventions aux crèches et garderies	1 832 100	1 856 400	1 888 316	-31 916	2 030 900	10,9%	
Subventions aux activités sportives et culturelles	34 425	86 425	100 479	-14 054	120 300	249,5%	
Remboursement frais par autres administrations	70 300	70 300	67 211	3 089	68 300	-2,8%	
Autres subventions et participations	180 479	205 479	229 637	-24 158	185 831	3,0%	
Subvention aux actions sociales et services sociaux	3 000	3 000	1 881	1 120	3 500	16,7%	
75 - Autres produits de gestion courante	808 700	858 700	841 416	17 284	943 500	16,7%	2,4%
Location de terrains et de salles	735 600	785 600	771 666	13 934	830 360,00	12,9%	
Autres produits de gestion courante	73 100	73 100	69 750	3 350	113 140,00	54,8%	
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES - Sous-total (a)	36 907 800	37 284 633	37 280 173	4 460	37 161 400	0,7%	94,5%
Recettes particulières (ordre, exceptionnelles)	67 693	2 156 929	2 149 126	7 803	79 592	17,6%	0,2%
76 - Produits financiers	0	0	182	-182	0	0,0%	0,0%
Autres produits financiers	0	0	182	-182	0	0,0%	
77 - Produits exceptionnels	63 193	1 958 593	1 950 793	7 800	70 192	11,1%	0,2%
Produits des cessions d'immobilisations	0	1 845 400	1 845 400	0	0	0,0%	
Autres produits exceptionnels	63 193	113 193	105 393	7 800	70 192	11,1%	
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	0	0	0	0	0	0,0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500	198 336	198 151	185	9 400	108,9%	0,0%
Opérations d'ordre	0	189 669	189 669	0	0	0,0%	
Reprises sur amortissements	4 500	8 667	8 482	185	9 400	108,9%	
Total avant résultat de fonctionnement reporté (b)	36 975 493	39 441 562	39 429 299	12 263	37 240 992	0,7%	94,7%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 577 507	2 577 507	2 577 507	0	2 095 008	-18,7%	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	39 553 000	42 019 069	42 006 806	12 263	39 336 000	-0,5%	100,0%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT HORS REVERSEMENTS A L'EPT VS-GP	33 802 613	36 293 382	36 281 104	12 278	33 594 018	-0,6%	85,4%

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : REALISATIONS 2016 ET PREVISIONS 2017

Suite

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Nature (en euros)	BP 2016 (a)	BP+DM+VC (b)	Réalisé au 31/12/2016 (c)	Ecart (b-c)	Propositions 2017 (e)	Evolution BP17/BP16 (e/a)	Part du budget
011 - Charges à caractère général	8 493 400	8 404 700	8 034 347	370 353	8 588 000	1,1%	21,8%
Fluides	934 010	984 503	958 885	25 618	931 660	-0,3%	
Contrats	3 807 227	3 696 215	3 581 850	114 366	3 842 207	0,9%	
Autres dépenses courantes	3 752 163	3 723 982	3 493 613	230 369	3 814 133	1,7%	
012 - Charges de personnel	17 167 700	17 576 700	17 475 255	101 445	17 958 000	4,6%	45,7%
Rémunération titulaires	8 915 400	8 959 400	8 794 978	164 422	8 998 140	0,9%	
Rémunération non titulaires	3 084 500	3 395 300	3 338 495	56 805	3 372 539	9,3%	
Charges sociales et de prévoyance	4 879 900	4 879 900	5 006 568	-126 668	5 135 100	5,2%	
Autres dépenses de personnel	287 900	342 100	335 213	6 887	452 221	57,1%	
014 - Atténuations de produits	554 200	556 242	554 872	1 370	485 500	-12,4%	1,2%
65 - Autres charges de gestion courante	7 822 100	7 930 758	7 920 336	10 422	7 872 400	0,6%	20,0%
Contingents	105 300	107 280	107 066	215	111 650	6,0%	
Impôts locaux reversés à l'EPT Vallée Sud Grand Paris (VSGP) (part obligatoire)	4 984 087	4 984 251	4 984 242	9	4 970 043	*	
Dotations compensation « part salaire » reversée à l'EPT VSGP (part obligatoire)	724 300	724 300	724 254	46	724 254	*	
Coût de la compétence PLU versée à l'EPT VSGP (part obligatoire)	0	11 067	11 067	0	11 067		
Compensations d'exonérations fiscales reversées à l'EPT VSGP (part facultative)	42 000	65 000	65 000	0	0	*	
Coût maintien du taux d'imposition de la TEOM versé à l'EPT (part facultative)	0	61 905	61 905	0	0		
Subventions d'équilibre CCAS	540 000	540 000	540 000	0	572 000	5,9%	
Subventions aux associations et équipements	1 153 213	1 165 335	1 165 179	156	1 203 878	4,4%	
Autres charges de gestion courante	273 200	271 620	261 624	9 996	279 508	2,3%	
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES - sous-total (a)	34 037 400	34 468 400	33 984 811	483 589	34 903 900	2,5%	88,7%
66 - Charges financières	1 420 000	1 420 000	1 317 018	102 982	1 335 000	-6,0%	3,4%
Intérêts de la dette/ ICNE	1 400 000	1 400 000	1 300 283	99 717	1 320 000	-5,7%	
Intérêts de la ligne de trésorerie et dette non consolidée	20 000,00	20 000,00	16 734,95	3 265	15 000	-25,0%	
TOTAL DEPENSES DE GESTION- avant amortissements (a+b)	35 457 400	35 888 400	35 301 828	586 572	36 238 900	2,2%	92,1%
Charges particulières (ordre, exceptionnelles)	1 515 600	3 550 669	3 479 273	71 396	1 247 100	-17,7%	3,2%
67 - Charges exceptionnelles	113 600	113 600	68 501	45 099	67 100		
Charges exceptionnelles	113 600	113 600	68 501	45 099	67 100		
68 - Dotations aux provisions	2 000	2 000	175	1 825	10 000	400,0%	0,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 000	2 000	175	1 825	10 000		
042- Opérations d'ordres de transfert entre sections	1 400 000	3 435 069	3 410 597	24 472	1 170 000	-16,4%	3,0%
Amortissement charges financières	1 400 000	1 400 000	1 375 528	24 472	1 170 000	-16,4%	
Autres opérations d'ordre (1)	0	2 035 069	2 035 069	0	0	0,0%	
Total avant virement	36 973 000	39 439 069	38 781 102	657 967	37 486 000	1,4%	95,3%
023 - Virement à la section d'investissement	2 580 000	2 580 000	0	2 580 000	1 850 000	-28,3%	4,7%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	39 553 000	42 019 069	38 781 102	3 237 967	39 336 000	-0,5%	100,0%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT HORS REVERSEMENTS A L'EPT VS-GP	33 802 613	36 172 546	32 934 634	3 237 912	33 630 636	-0,5%	85,5%

(1) Sortie du bien cédé de l'inventaire / de l'actif

Tableau 13 : les subventions versées aux associations

Annexe B1.7			
ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (nature 657 et ses déclinaisons)			
Année 2017			
Secteur	Bénéficiaires	Montant BP 2016	Montant BP 2017
PERSONNEL PERMANENT	Amicale du personnel (ex C.O.S.)	29 818,00	29 818,00
	sous-total	29 818,00	29 818,00
ADMINISTRATION GENERALE	Association des Directeurs généraux du 92	180,00	180,00
	Vallée scientifique de la Bièvre (V.S.B.)	7 824,00	7 824,00
	Prévention routière	720,00	720,00
	sous-total	8 724,00	8 724,00
EMPLOI ECONOMIE	Union des commerçants et artisans de Sceaux (U.C.A.S)	8 700,00	8 700,00
	sous-total	8 700,00	8 700,00
JUMELAGE	Comité scéen des amitiés internationales (C.S.A.I.)	7 650,00	8 650,00
	sous-total	7 650,00	8 650,00
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	Anciens combattants	900,00	900,00
	F.N.A.C.A.	900,00	900,00
	Officiers de réserve des Hauts-de-Seine	270,00	270,00
	sous-total	2 070,00	2 070,00
SPORTS	A.S.A.S. basket	105 317,00	99 000,00
	A.S.A.S. basket féminin	50 000,00	71 000,00
	Tennis Club de Sceaux	36 857,00	42 000,00
	Les Dauphins-Sceaux/Bourg-La-Reine	8 375,00	9 000,00
	Elan gymnique scéen	11 338,00	12 200,00
	Cyclo-tourisme de la ville de Sceaux (C.T.V.S)	4 950,00	5 000,00
	A.S. boules de Sceaux	4 500,00	4 800,00
	Canne et bâton	926,00	926,00
	Compagnie d'Arc de Sceaux-Fontenay-aux-Roses	900,00	900,00
	Football club de Sceaux	22 241,00	25 000,00
	Etoile sportive scéenne	135,00	1 000,00
	Tennis de table	24 200,00	24 200,00
	<i>Tennis de table - subvention exceptionnelle</i>	<i>7 000,00</i>	<i>14 000,00</i>
	Aïkido	2 480,00	2 600,00
	Judo club de Sceaux	12 808,00	14 000,00
	Centre Surya Yoga	1 350,00	1 350,00
	Sceaux arts martiaux (ex Tae Kwon do)	4 323,00	4 324,00
	sous-total	297 700,00	331 300,00
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS	Association des amis des orchestres de jeunes Alfred Loewenguth - (A.A.O.J.A.L)	2 023,00	2 823,00
	Amis de Sceaux	900,00	900,00
	Artistes scéens	135,00	135,00
	Cercle philatélique	135,00	135,00
	Chorale à cœur joie	557,00	557,00
	Chorale à cœur joie : <i>subvention exceptionnelle</i>		150,00
	Collège universitaire Jean-Fourmier	2 250,00	2 250,00
	<i>Félibrige : subvention exceptionnelle</i>	<i>1 000,00</i>	<i>0,00</i>
	Le gobelin fanatique	180,00	180,00
	Les amis du Conservatoire	225,00	225,00
	Saison musicale d'été	6 143,00	6 143,00
	Amis des scouts et des guides	1 800,00	1 800,00
	Bienvenue à Sceaux	6 210,00	6 210,00
	Sceaux Loisirs Culture Amitié (S.C.L.A.)	4 871,00	4 871,00
	Maison des jeunes et de la culture	449 488,00	449 488,00
	Centre Social et Culturel des Blagis (C.S.C.B)	290 066,00	295 066,00
	Echiquier scéen	718,00	718,00
	Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi (C.E.R.F)	2 250,00	2 250,00
Amicale des anciens élèves du lycée Lakanal	450,00	450,00	
sous-total	769 401,00	774 351,00	
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	Amis et parents d'enfants inadaptés (A.P.E.I. - Sud 92)	3 330,00	3 330,00
	Club des aînés	1 485,00	1 600,00
	Groupement alimentaire familial intercommunal des Blagis (G.A.F.I.B. - secours catholique)	2 700,00	2 700,00
	Centre d'Information féminin et familial (C.I.F.F.)	1 125,00	1 125,00
	Valentin Haüy	450,00	450,00
	Union Féminine Civique et Sociale (U.F.C.S.)	135,00	135,00
	Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine (A.D.A.V.I.P. 92)	900,00	900,00
	France Alzheimer	1 600,00	1 600,00
	sous-total	11 725,00	11 840,00

Suite

COOPERATION DECENTRALISEE	Solidarité Kendié	900,00	900,00
	Association scéenne des amitiés africaines (A.S.A.M.A.)	900,00	900,00
	Association de coopération francophone (A.C.F) - Targu Mures	900,00	900,00
	Association SOATATA	450,00	450,00
	sous-total	3 150,00	3 150,00
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE	Association de développement intercommunal des Blagis (A.D.I.B.)	3 000,00	8 500,00
	ADIB (pour projet : Maison de justice et du droit, accès au droit)		
	Ecole de la 2ème chance	2 275,00	2 275,00
	sous-total	5 275,00	10 775,00
NON AFFECTE	Subventions non affectées	3 000,00	7 000,00
	sous total	3 000,00	7 000,00
TOTAL NATURE 657 4 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (I)		1 147 213,00	1 196 378,00
AIDE SOCIALE	Centre communal d'action sociale	540 000,00	572 000,00
	sous-total	540 000,00	572 000,00
TOTAL NATURE 657 362 - SUBVENTIONS AU CCAS (II-2)		540 000,00	572 000,00
<i>Pour information, autres subventions à d'autres organismes</i>			
DEVELOPPEMENT DURABLE	Aide à l'acquisition de VAE (vélos à assistance électrique)	6 000,00	7 500,00
	sous-total	6 000,00	7 500,00
PETITE ENFANCE	Participation structures associatives petite enfance	51 600,00	59 300,00
	sous total	51 600,00	59 300,00
	Etablissement privé Jeanne d'Arc	28 350,00	27 000,00
	sous total	28 350,00	27 000,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS A REVERSER ET DES CONTINGENTS ASSOCIATIFS (III)		85 950,00	93 800,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS DIRECTES ET DES SUBVENTIONS A REVERSER (nature 6574) (I+III)		1 233 163,00	1 290 178,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET BUDGET CCAS (I+II+III)		1 773 163,00	1 862 178,00